

DU 25 AU 28 AOÛT 2026



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine

CHARENTE
LE DÉPARTEMENT

la Charente
Maritime
LE DÉPARTEMENT



plus d'informations sur letpc.fr

GUIDE TECHNIQUE - TECHNICAL GUIDE



Site internet
du TPC

Edito de l'organisation

2026, l'année de la 40ème édition du TPC en Nouvelle-Aquitaine

À l'heure où les territoires réaffirment plus que jamais leur rôle essentiel dans la cohésion sociale et le dynamisme local, le sport s'impose comme un vecteur structurant, fédérateur et accessible à tous. Dans ce cadre, l'engagement des acteurs associatifs, aux côtés des collectivités et des partenaires publics et privés, demeure un levier déterminant pour faire vivre des événements porteurs de sens et de valeurs.

En 2026, Poitou-Charentes Animation aura l'honneur d'organiser la 40ème édition du TPC en Nouvelle-Aquitaine. Ce cap symbolique illustre la pérennité d'un événement solidement ancré dans le paysage sportif régional, construit au fil des années grâce à une mobilisation collective exceptionnelle.

Durant cette semaine de compétition, les coureurs traverseront plusieurs communes emblématiques de notre territoire : Saint-Claud, Dompierre, Puilboreau, Lezay, Cherves, Vouillé, Saint-Symphorien et Poitiers. Autant d'étapes qui mettront en valeur la diversité, l'attractivité et le savoir-faire de la Nouvelle-Aquitaine.

Le cyclisme sur route se distingue par sa capacité à proposer un spectacle sportif de proximité, accessible gratuitement au plus grand nombre, au cœur même des territoires. Il favorise la rencontre entre les sportifs et les citoyens, tout en valorisant les paysages et les collectivités qui les accueillent.

Nous adressons nos remerciements les plus sincères à l'ensemble de nos partenaires institutionnels et privés, aux collectivités territoriales, ainsi qu'aux services mobilisés pour leur engagement constant. Un remerciement tout particulier doit être adressé auprès de 3000 bénévoles mobilisés sur l'épreuve : sans eux, une telle manifestation ne pourrait tout simplement pas avoir lieu. Leur engagement est indispensable, leur dévouement exemplaire, et leur implication à chaque instant constitue l'une des véritables forces de l'événement.

Cette 40ème édition du TPC en Nouvelle-Aquitaine s'inscrira dans la continuité des valeurs qui fondent son succès : exigence sportive, ancrage territorial et esprit de partage.

Vive le Cyclisme en Nouvelle-Aquitaine



Podium 2025 (Dorian GODON (2), Samuel LEROUX (1), Nicolas MILESI (3))

Président de Poitou-Charentes Animation
Yann MORITZ

Vices présidents
Jean Marie EPAILLARD
Jacky QUERAUX

Secrétaire général
Nicolas ROUGEON

Secrétaire adjoint
Francois POIRIER

Trésorier général
Philippe TURBAULT

Trésorier adjoint
Philippe ARNOUX

DIRECTION

Directeur du Tour
Yann MORITZ
06 48 10 53 38

Directeur de course
Nicolas ROUGEON
06 82 32 55 53

Directeur de course adjoint
Guillaume MOREAU
06 12 91 44 70

Trésorier général
Philippe TURBAULT
06 07 53 81 82

RELATIONS PUBLIQUES

Alain CLOUET

RELATIONS PRESSE

Amelie BARBOTIN
06 28 49 24 51

Antoine CHARPENTIER
07 68 03 71 53

SITES DE DEPART ET D'ARRIVEE

Responsable technique
Bernard LAGARDE
06 64 66 59 82

Adjoint sites de départ
Christophe PROUST
06 84 30 58 91

Adjoint sites d'arrivée
Patrice ROCHOY
06 58 07 16 04

Animations départ
Simon ROUYER & Pierre AUDINEAU

PERMANENCES SECRETARIAT

Mathieu ROUARD
06 72 45 48 40

LOGISTIQUE

Itinéraires et fléchage
Dominique GROS
Thierry DANIAUD

Hébergement et restauration
Philippe ARNOUX
06 72 81 88 00

Gestion et animation du village
Jean-Marie EPAILLARD
06 07 89 60 89

Accueil Invités Village & Arrivée
Florian TOURNIER
07 89 86 85 08

Développement durable
Alain JAFFRENNOU
06 85 53 81 11

SECURITE

Coordinateur Sécurité
Jean Luc BOURDEAU
06 83 43 05 82

Bruno MALLET
06 79 70 89 19

Responsable motards civils
Jean Luc BOURDEAU
06 83 43 05 82

Adjoint motards sécurité
Frédéric GUIHARD
06 79 62 50 49

Escorte Gendarmerie
Chef d'Escadron Christophe BARRE

COMPETITION

Régulateur
Olivier ROUSSEAU

Radio-Tour
Christelle REILLE

Speakers / Info courses
Damien MARTIN
Simon ROUYER (moto)

Photo Finish - Classements
MATSPORT TIMING

Assistance Radios / dépannage neutre
L'Echappée - 06 14 94 00 68

Motos Info
Marc TILLY & Emmanuel MARTIN

Protocole
Florian TOURNIER

MEDICAL

Médecins
Dr Phaly CHUM
06 82 74 41 76

Dr Julien GALTIE
06 82 50 42 19

Ambulances
Ambulances ATLANTIS
Ambulances ASUR

CARAVANE PUBLICITAIRE

Responsable Caravane
Gilles JACOB
06 50 72 77 84

Responsable Adjoint
Brice FILLON
06 31 07 42 59

JURY DES ARBITRES

Président du Jury
Patrick DEMUNTER

Arbitres UCI
Ludovic SYLVESTRE
Guillaume VERGER

Juge à l'arrivée
Mauricette PASCAL

Chronométrateur
Cécile CARDI

Arbitres Moto
Christophe LE DASTUMER
Carine BROUSTAUT

Arbitre Balai
Jean-Marie CHATELLIER

Palmarès

1987

Jean-Louis CONAN
VC SCAER

1988

Pascal PEYRAMAURE
Z

1989

Pavel TONKOV
CSKA MOSCOU

1990

Youri MANYOULOV
CSKA MOSCOU

1991

Kim ANDERSEN
Z

1992

Pascal LANCE
Z

1993

Thierry MARIE
FESTINA

1994

Philippe GAUMONT
CASTORAMA

1995

Nicolas AUBIER
GAN

1996

Eddy SEIGNEUR
GAN

1997

Joachim ANDRADE
MAIA

1998

Lauri AUS
CASINO

1999

Christophe MOREAU
FESTINA

2000

Floyd LANDIS
MANHEIM AUCTIONS

2001

Jens VOIGT
CREDIT AGRICOLE

2002

Guido TRENTIN
COFIDIS

2003

Jens VOIGT
CREDIT AGRICOLE

2004

Stéphane BARTHE
OKTOS

2005

Sylvain CHAVANEL
COFIDIS

2006

Sylvain CHAVANEL
COFIDIS

2007

Thomas VOECKLER
BOUYGUES TELECOM

2008

Benoit VAUGRENARD
FRANCAISE DES JEUX

2009

Gustav LARSON
SAXO BANK

2010

Jimmy ENGOULVENT
SAUR-SOJASUN

2011

Jesse SERGENT
TEAM RADIOSHACK

2012

Luke DURBRIDGE
ORICA - GREENEDGE

2013

Thomas VOECKLER
EUROPCAR

2014

Sylvain CHAVANEL
IAM CYCLING

2015

Tony MARTIN
ETIXX - QUICK STEP

2016

Sylvain CHAVANEL
DIRECT ENERGIE

2017

Mads PEDERSEN
TREK - SEGAFREDO

2018

Arnaud DEMARE
GROUPAMA - FDJ

2019

Christophe LAPORTE
COFIDIS

2020

Arnaud DEMARE
GROUPAMA - FDJ

2021

Connor SWIFT
TEAM ARKEA-SAMSIC

2022

Stéfan KÜNG
GROUPAMA - FDJ

2023

Soren WAERENSKJOLD
UNO-X PRO CYCLING TEAM

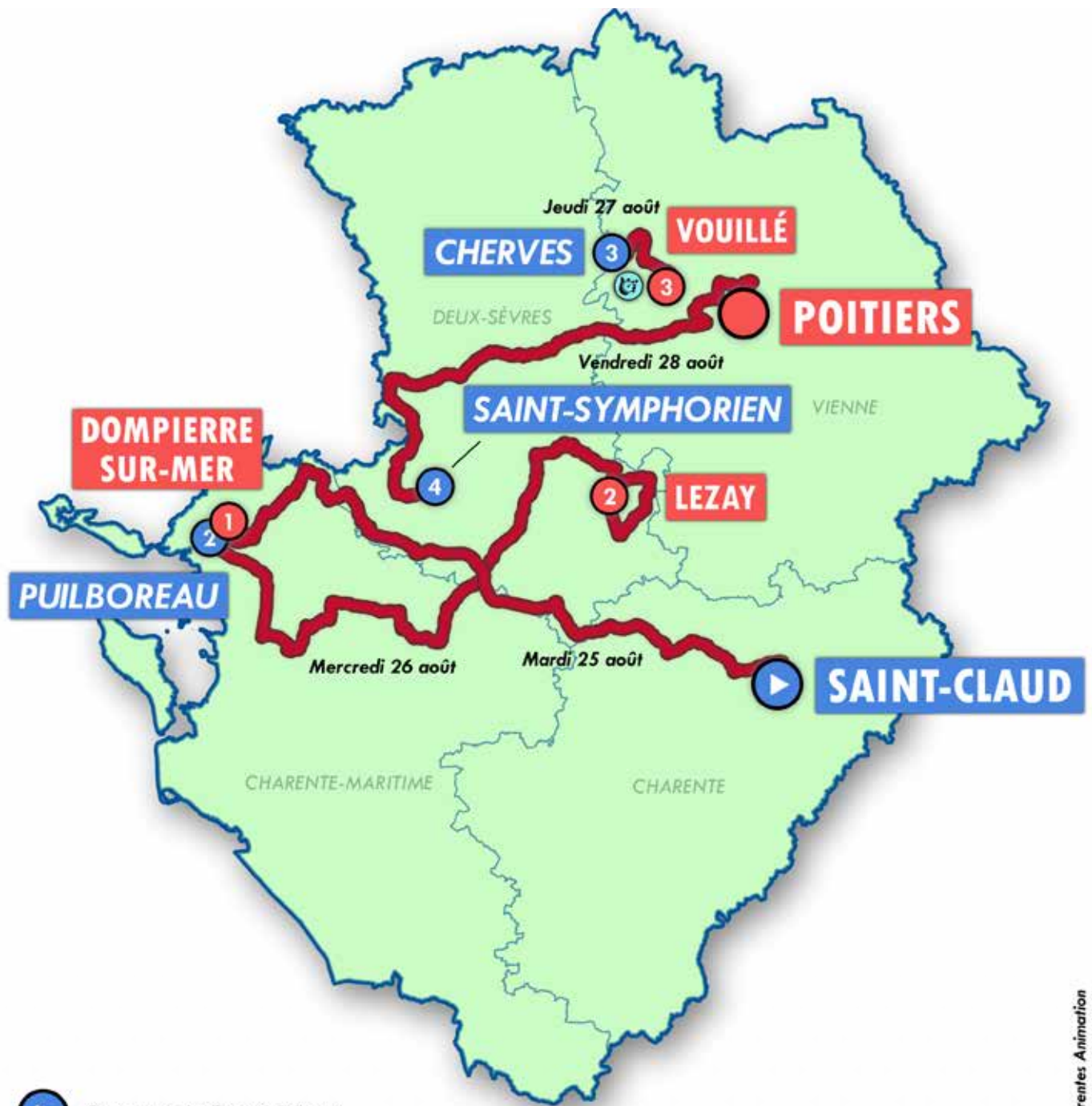
2024

Soren WAERENSKJOLD
UNO-X PRO CYCLING TEAM

2025

Samuel LEROUX
TOTALENERGIES

Itinéraire 2026



-  Commune du Grand Départ
-  Arrivée finale
-  Commune départ
-  Commune arrivée
-  Itinéraire de l'étape
-  Contre-la-montre individuel

© Gabin TAVERNIER, 2026 / Poitou-Charentes Animation



Classements



Vainqueur d'étape



Classement inter-départements



L'image du Tour



Combatif



Challenge Néo-Pro

Pictogrammes

SITES

-  Arche de départ
-  Ligne d'arrivée
-  Podium de départ
-  Salle de permanence
-  Zone d'accueil et d'informations
-  Espace restauration
-  Village du TPC
-  Salle de presse
-  Zone technique
-  Contrôle médical
-  W.C

COURSE

-  Départ réel
-  Dernier kilomètre
-  Sprint intermédiaire
-  Côte répertoriée
-  Point intermédiaire contre-la-montre
-  Passage à niveau

PARKINGS

-  Parking Équipes
-  Parking Officiels - Rond Rouge
-  Parking Caravane
-  Parking Officiels
-  Parking Officiels - Échelon avant
-  Parking Officiels - Échelon arrière
-  Parking Motos
-  Parking Presse
-  Parking Visiteurs

ITINÉRAIRES

-  Accès général aux sites
-  Itinéraire Course
-  Itinéraire Départ fictif
-  Itinéraire Équipes
-  Itinéraire Officiels
-  Itinéraire Caravane
-  Itinéraire Officiels et Presse Avant
-  Itinéraire Motos
-  Itinéraire retour contre-la-montre

-  Point de Passage Obligatoire

-  ÉVACUATION GÉNÉRALE
- Évacuation générale



Pour contribuer à la compensation de l'empreinte carbone du TPC, Poitou-Charentes Animation réalise chaque année des plantations d'arbres sur plusieurs communes traversées par la course.

Un temps fort qui permet à Alain JAFFRENNOU, le monsieur « Développement durable » au sein de Poitou-Charentes Animation d'inculquer aux jeunes élèves des écoles de ces communes, les tenants et les aboutissants de cette action.



Permanence départ du Tour :

Saint-Claud (16) - lundi 24 - mardi 25 août

lundi 25 août - 06 72 45 48 40 - Mairie et annexes

- 15h00 - Ouverture de la permanence
- de 15h00 à 16h30 - Accueil des équipes - Salle de la Tirelire
- de 15h00 à 19h00 - Accréditations et pièces officielles - annexe
- 17h00 - Réunion des directeurs sportifs - Salle des mariages
- 18h00 - Réception officielle - abords de la salle des Fêtes

mardi 26 août - 06 72 45 48 40 - Mairie et annexes

- 8h30 - Ouverture de la permanence
- 9h30 - Réunion de la caravane publicitaire - Salle des mariages
- 9h30 - Réunion des motards sécurité - Mairie
- 9h30 - Réunion des pilotes voitures invités - Mairie
- 10h00 - Réunion sécurité des pilotes voitures et motos - Salle des mariages

Permanences
MAIRIE
Rue du Commandant Laplante
16450 St Claud

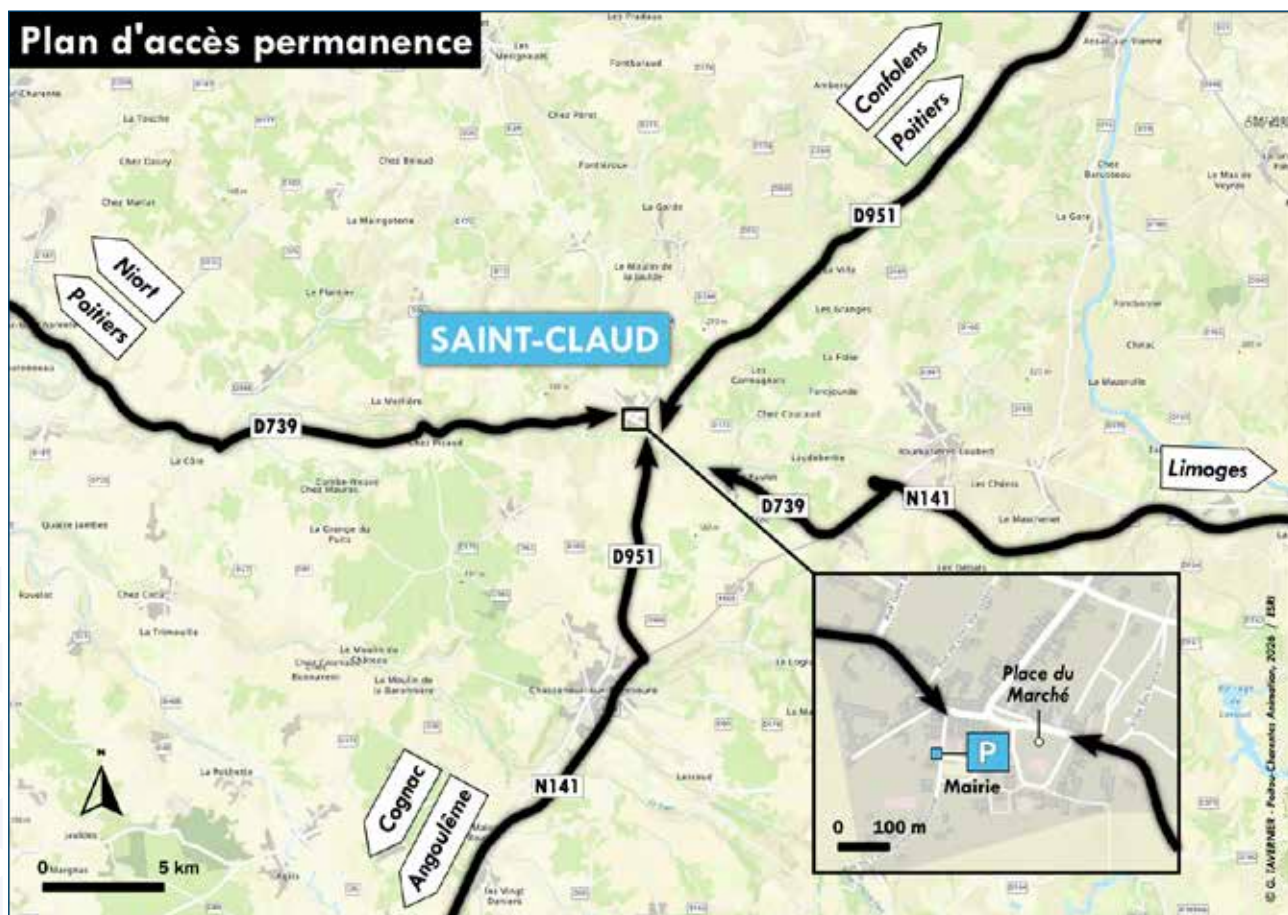
et Annexes

Fréquence Radio Tour

157.5750

L'ECHAPPEE

Hébergement des arbitres
HÔTEL DU BEAU RIVAGE
place de Gardoire
16230 Mansles les Fontaines
05 45 20 31 26



1

Saint-Claud (16) > Dompierre-sur-Mer (17)

mardi 25 août 2026 - 191,5 km

Saint-Claud (16)

HABITANTS

1.050

PRESENTATION

Saint-Claud est une commune charentaise, située dans la Communauté de Communes Charente limousine. Avec un relief vallonné et boisé, le bourg et ses villages où vivent 1050 habitants, surplombent la charmante vallée du Son.

Notre commune, riche de nombreuses associations dynamiques contribuent au déroulement paisible de la vie de ses habitants.

Saint-Claud, c'est un passé mémorable.

Il y a quelques décennies, et pendant de nombreuses années, avait lieu dans nos murs le critérium international de la route. Cette compétition très importante a rassemblé les très grands champions cyclistes de l'époque. Jacques ANQUETIL, Bernard THEVENET, Lui OCANA, Eddy MERCKX, Bernard HINAUT, Raymond POULIDOR, et bien d'autres. Ces noms résonnent forcément aux oreilles des amoureux de la petite reine et des sportifs.

Aujourd'hui, le patrimoine historique et naturel fait de Saint-Claud une halte culturelle et de détente agréable.

L'église, datant du moyen âge renferme dans ses fondations, le tombeau de l'ermite CLODOALD, fondateur selon la légende, de Saint-Claud. Quelques maisons très anciennes témoignent du passé historique de la commune avec ces enfants reconnus comme François DAIGUEPLAT ou l'Abbé ROUSSELOT. Plus récemment, notre devoir de mémoire nous rappelle un fait d'arme important. Au mois de mars 1944, ce haut lieu de la résistance Charentaise a vu la répression ôter la vie à de nombreux jeunes. Un monument témoigne de cet épisode dramatique dans le petit village de Négret.

Une autre richesse de Saint-Claud vient de ses nombreuses fontaines. Au nombre de 12, elles racontent la vie des habitants et des lieux de différentes époques.

Elles sont disséminées le long des nombreux sentiers de randonnée qui « vagabondent » dans notre belle campagne.

Lieu de détente simple et convivial, Saint-Claud propose aujourd'hui de nombreux commerces, des lieux administratifs et de santé. C'est aussi la présence d'une piscine municipale ouverte tout l'été, de quoi passer des vacances familiales faites de repos et de découvertes.

Et maintenant, si vous veniez nous voir



Dompierre-sur-Mer (17)

HABITANTS

7.000

PRESENTATION

Dompierre-sur-Mer, aux portes de La Rochelle, est une commune à la fois paisible et vivante, traversée par le canal de Marans et forte de ses 7 000 habitants répartis entre bourg et hameaux. Elle offre un cadre de vie privilégié où services de proximité, plaines agricoles et espaces naturels préservés se conjuguent harmonieusement.

Idéale pour les amateurs de nature et de mobilités douces, elle déploie ses sentiers pédestres et ses pistes cyclables sur les grands itinéraires de la Vélodyssée et de la Vélofrancette, longeant le canal jusqu'au remarquable tunnel Saint-Léonard. Son Bois de pins, agrémenté d'un parcours sportif, offre un espace de respiration apprécié des habitants comme des visiteurs.

Riche de plus de 50 associations – sportives, culturelles, de loisirs et de solidarité –, la commune cultive une vie locale foisonnante. Au cœur du bourg, la place du Marché s'anime chaque dimanche matin au rythme des producteurs locaux, et s'égaye chaque samedi printanier au son des P'tites guinguettes. À quelques pas, le château de la Péraudière perpétue depuis cinq générations les secrets du Cognac et du Pineau charentais, tandis que l'Asinerie des Varennes et ses produits au lait d'ânesse complètent une belle palette de savoir-faire authentiques.

Ressourçante, sportive et conviviale, Dompierre-sur-Mer est une étape aussi vivante qu'attachante !



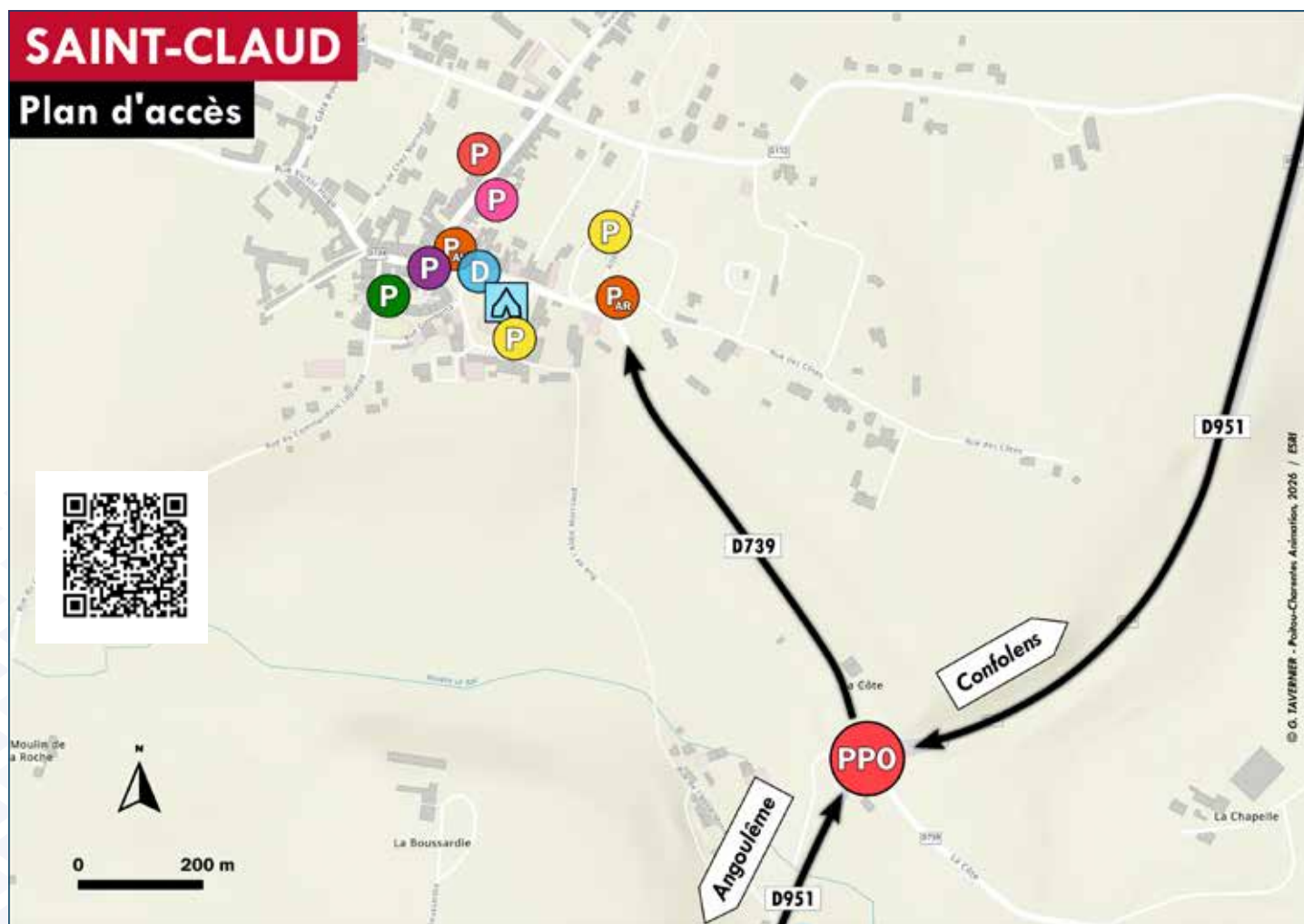
1

Saint-Claud (16) > Dompierre-sur-Mer (17)

mardi 25 août 2026 - 191,5 km

HORAIRES SITE DE DEPART - Avenue Pasteur

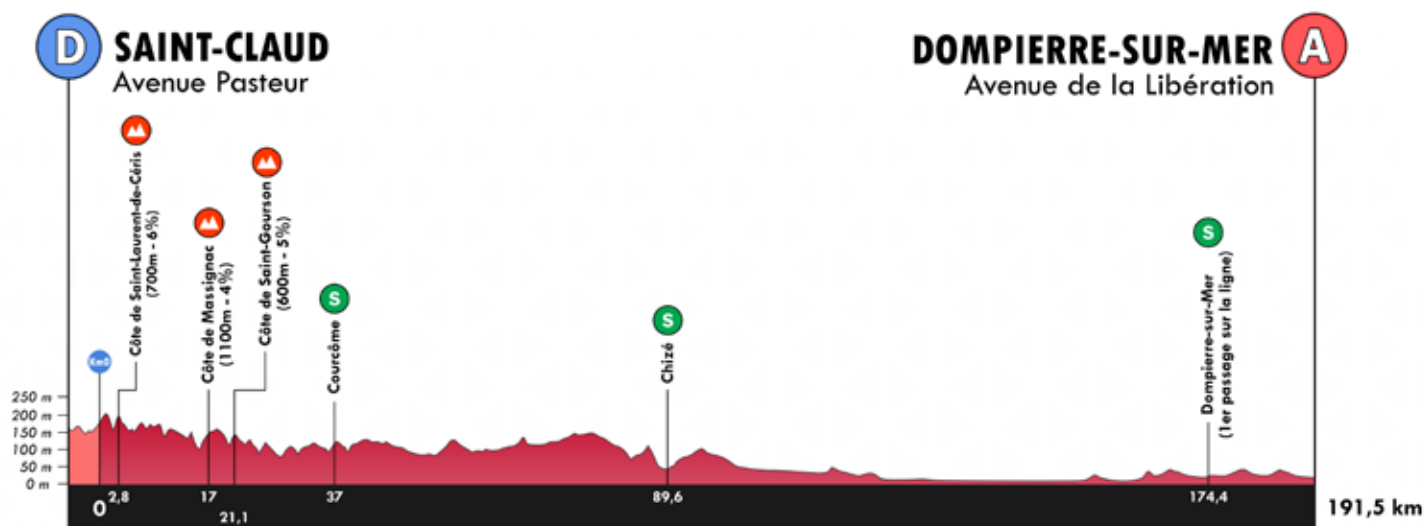
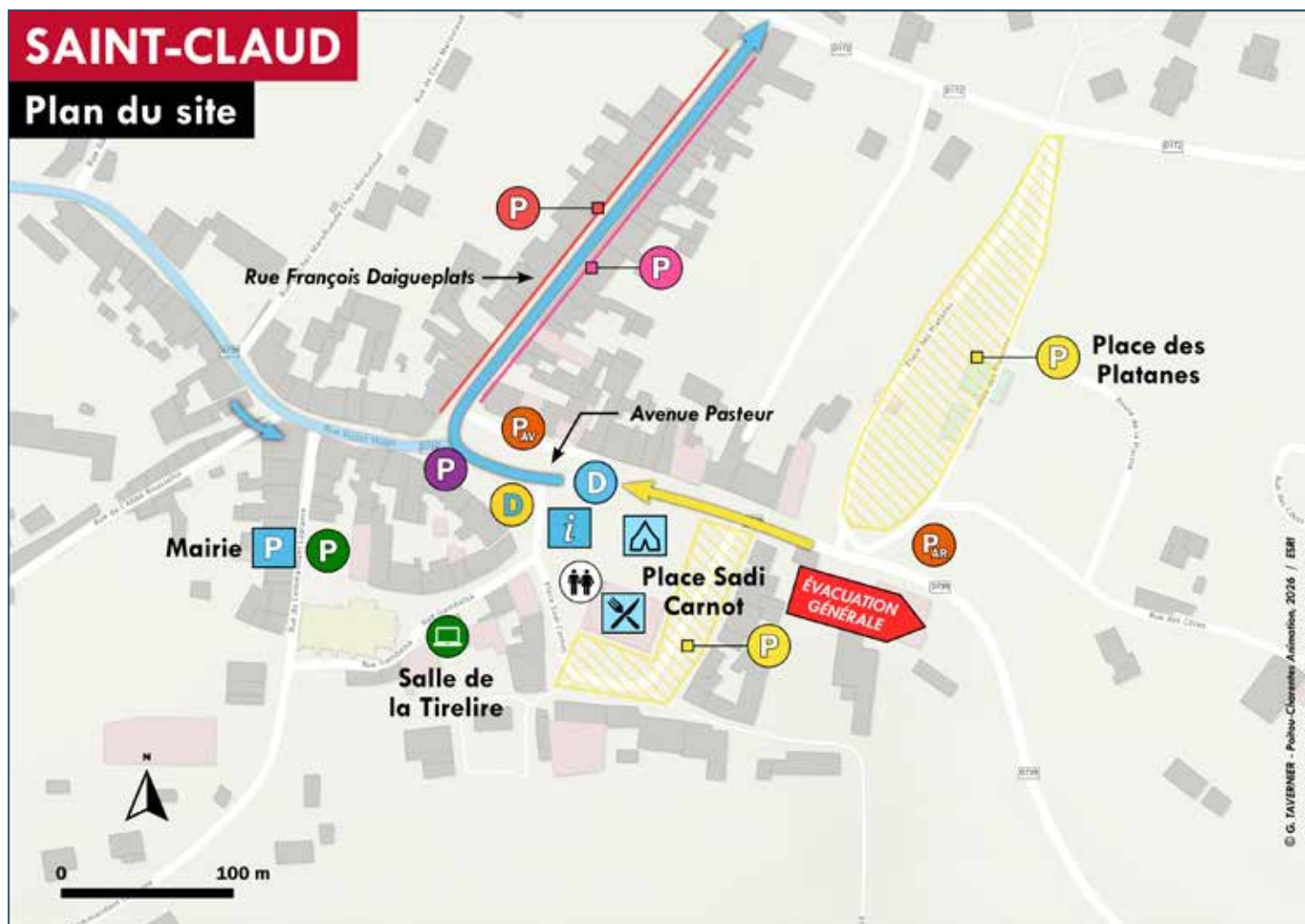
- 9h00 - Ouverture du Village du Tour
- 10h00 - Animations podium
- 10h00 - Repas des caravaniers
- 10h45 - Repas des officiels et invités
- 10h45 - Présentation des équipes dans le village partenaire
- 10h50 - Présentation des équipes au public et signature de la feuille de départ
- 10h50 - Départ de la caravane publicitaire
- 11h55 - Appel des coureurs
- 12h05 - Départ fictif
- 12h15 - Départ réel



1

Saint-Claud (16) > Dompierre-sur-Mer (17)

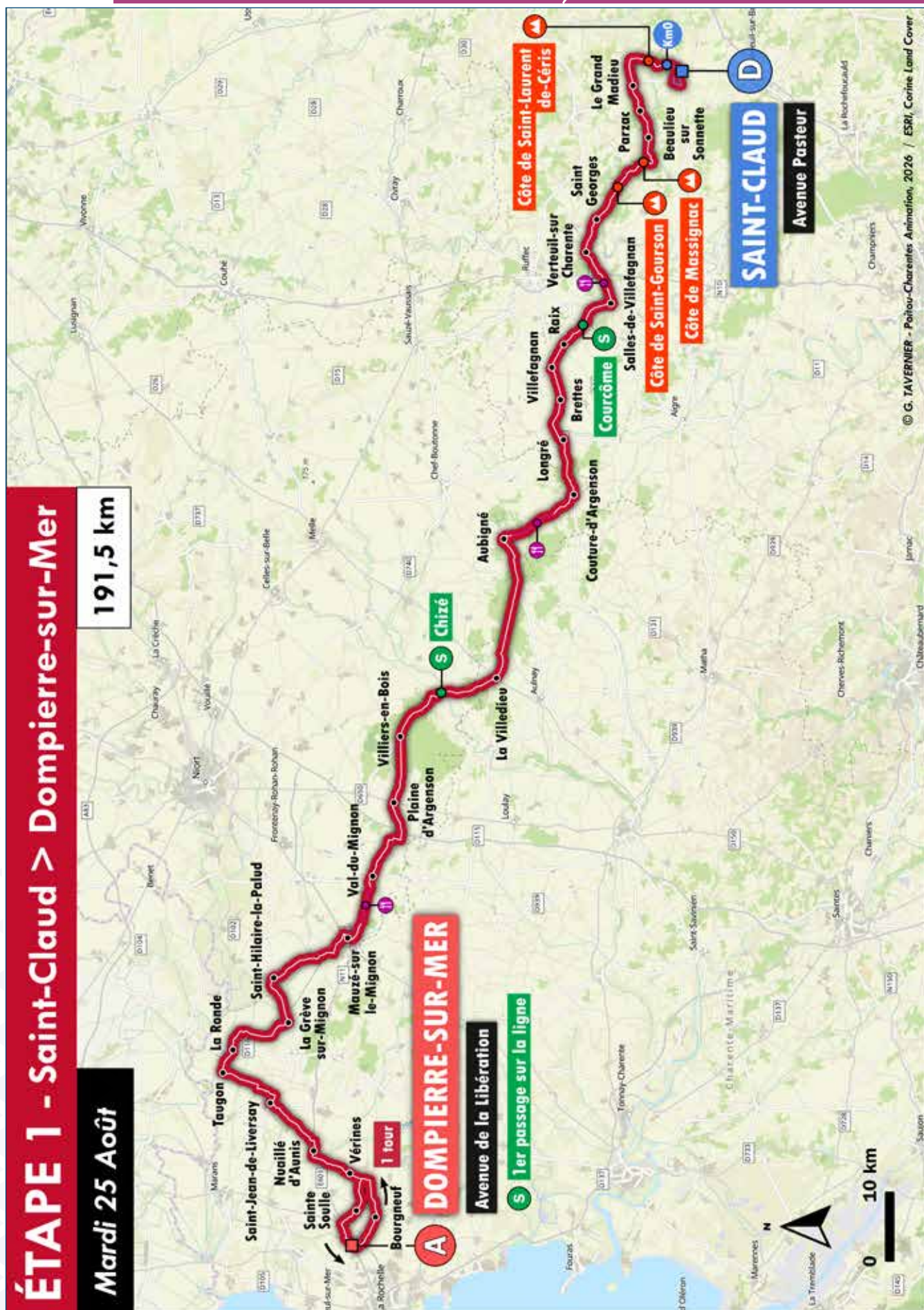
mardi 25 août 2026 - 191,5 km



1

Saint-Cloud (16) > Dompierre-sur-Mer (17)

mardi 25 août 2026 - 191,5 km



1

Saint-Claud (16) > Dompierre-sur-Mer (17)

mardi 25 août 2026 - 191,5 km

KM A PARCOURIR	KM PARCOURUS	ITINERAIRE DETAILLE		SI / MG ZR / ZD	Course à 43 km/h	Course à 45 km/h	Caravane
		CHARENTE	-				
		SAINT CLAUD	-				
		Départ Fictif : Avenue Pasteur	-		12:05	12:05	10:50
191,5	0	DÉPART RÉEL : D 174 RTE DE SAINT LAURENT	-		12:15	12:15	11:00
188,7	2,8	700M À 6%	-	MG	12:18	12:18	11:03
187,7	3,8	SAINT LAURENT DE CERIS	-		12:20	12:20	11:05
186,8	4,7	CDP : D174 / D15 - tourner à gauche D15	<		12:21	12:21	11:06
184,1	7,4	LE GRAND MADIEU	-		12:25	12:24	11:10
181,5	10	PARZAC	-		12:28	12:28	11:13
178,9	12,6	BEAULIEU SUR SONNETTE	-		12:32	12:31	11:17
175,6	15,9	D15 / D76 -tourner à droite D76	>		12:37	12:36	11:22
174,5	17	1100M À 4%	-	MG	12:38	12:37	11:23
171,3	20,2	ST GOURSON	-		12:43	12:41	11:28
170,4	21,1	600M À 5%	-	MG	12:44	12:43	11:29
166,2	25,3	ST GEORGES	-		12:50	12:48	11:35
163,4	28,1	CDP : D76 / D26 - tourner à droite D26	>		12:54	12:52	11:39
		D26 / D31 - tout droit					
163,2	28,3	VERTEUIL	-		12:54	12:52	11:39
		D26 / D56 - tout droit					
162,5	29	Tourner à gauche D26	<		12:55	12:53	11:40
159,9	31,6	STOP : D31/D910 -tourner à gauche D910	<		12:59	12:57	11:44
159,7	31,8	D910 / D31 - tourner à droite D31	>		12:59	12:57	11:44
156,6	34,9	SALLES DE VILLEFAGNAN	-		13:03	13:01	11:48
156,5	35	STOP : D31 / D27 - tourner à droite D27	>		13:03	13:01	11:48
154,5	37		-	SI	13:06	13:04	11:51
152	39,5	COURCÔME	-		13:10	13:07	11:55
151,7	39,8	STOP : D27 / D736 - tourner à gauche D736	<		13:10	13:08	11:55
		Tourner immédiatement à droite D27	>				
149,6	41,9	RAIX	-		13:13	13:10	11:58
147,3	44,2	VILLEFAGNAN	-		13:16	13:13	12:01
147,1	44,4	STOP : D27 / D740 - tourner à gauche	<		13:16	13:14	12:01
146,8	44,7	Rond Point : D740 / D19 - tourner à droite D740	O >		13:17	13:14	12:02
146	45,5	C30 / D9 - tourner à droite D9	>		13:18	13:15	12:03
143,4	48,1	BRETTES	-		13:22	13:19	12:07
138,8	52,7	LONGRÉ	-		13:28	13:25	12:13
138,1	53,4	D737 / D9 - tourner à gauche D9	<		13:29	13:26	12:14
		DEUX-SEVRES	-				
132,9	58,6	COUTURE D'ARGENSON	-		13:36	13:33	12:21
132,7	58,8	D52 / D112 - tout droit D52			13:37	13:33	12:22
132,2	59,3	Tourner à droite D104	>		13:37	13:34	12:22
127	64,5	D104 / D105 - tout droit			13:45	13:41	12:30
123,3	68,2	AUBIGNÉ	-		13:50	13:45	12:35
123	68,5	D104 / D110 - tourner à gauche D110	<		13:50	13:46	12:35
		CHARENTE-MARITIME	-				
		D115 / D224 - tout droit					
117	74,5	CDP : D115 / D129 / 120E - tout droit D120E			13:58	13:54	12:43
		DEUX-SEVRES	-				
		Rond Point : D120E / D115 - tout droit D115	O				

1

Saint-Claud (16) > Dompierre-sur-Mer (17)

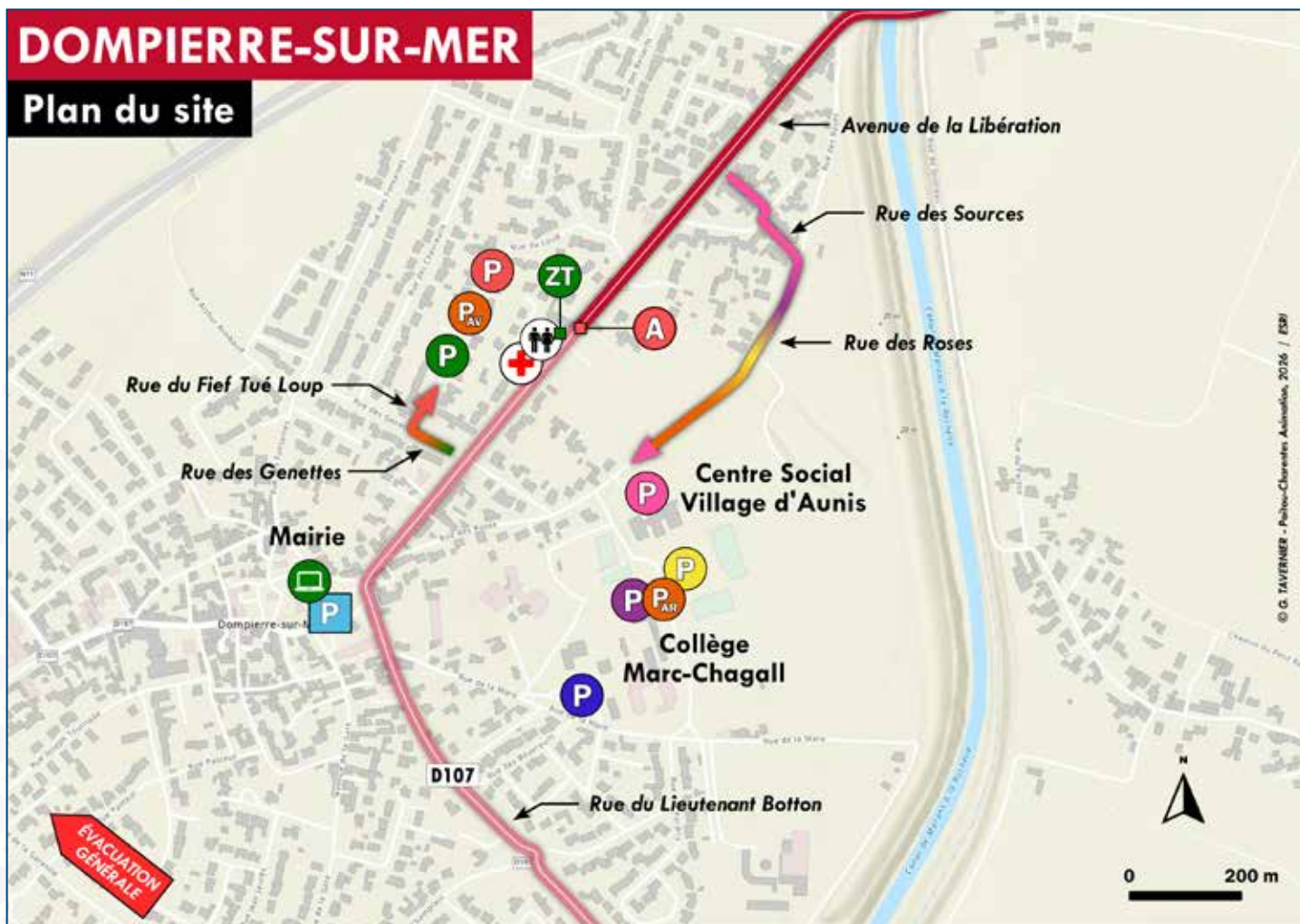
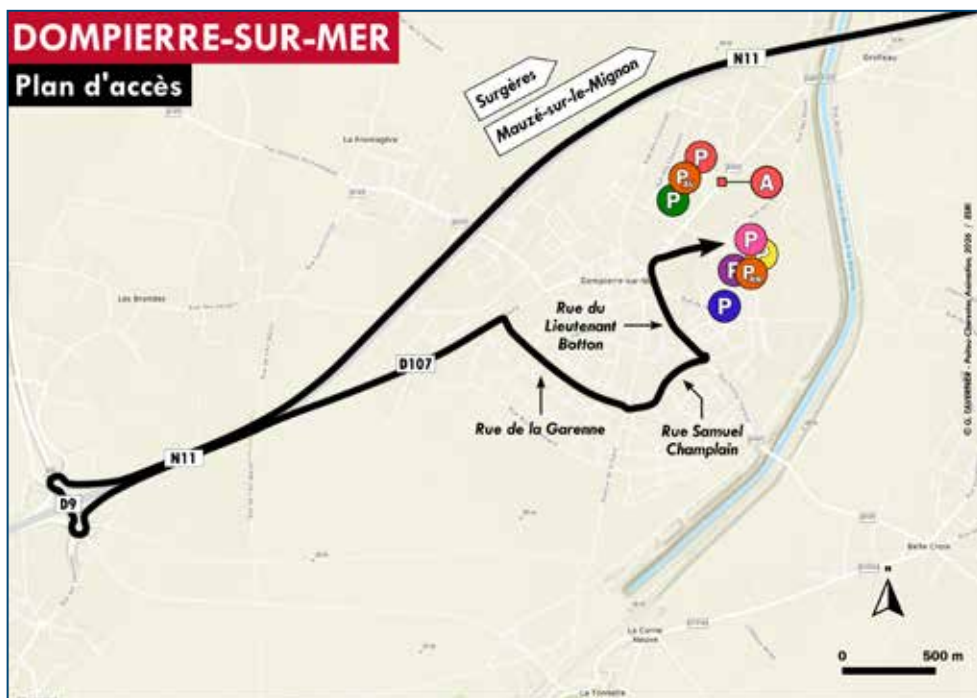
mardi 25 août 2026 - 191,5 km

		CHARENTE-MARITIME	-			
108,4	83,1	LA VILLEDIEU	-		14:10	14:05 12:55
108,1	83,4	FEUX : D115 / D950 - tout droit D115			14:11	14:06 12:56
		DEUX-SEVRES	-			
103,5	88	D106 / D506 - tout droit D106			14:17	14:12 13:02
101,9	89,6		-	SI	14:20	14:14 13:05
101,7	89,8	STOP : D106 / D1 - tourner à gauche D1	<		14:20	14:14 13:05
101,6	89,9	CHIZÉ	-		14:20	14:14 13:05
95,3	96,2	D1 / D119 / D53 - tourner à gauche D53	<		14:29	14:23 13:14
95,1	96,4	VILLIERS EN BOIS	-		14:29	14:23 13:14
84,6	106,9	D53 / D117 - tourner à droite D117	>		14:44	14:37 13:29
83,2	108,3	STOP : D117 / D109 - tourner à gauche D109	<		14:46	14:39 13:31
79,6	111,9	USSEAU (VAL DU MIGNON)	-		14:51	14:44 13:36
79,2	112,3	STOP : D109 / D101 - tourner à gauche D101	<		14:51	14:44 13:36
61,8	129,7	STOP : D101 / D3 - tourner à gauche D3	<		15:15	15:07 14:00
		CHARENTE-MARITIME	-			
57,7	133,8	LA GRÈVE SUR MIGNON	-		15:21	15:13 14:06
57	134,5	Rond Point : D116E2 / D114E3 - tourner à droite D116E2	O >		15:22	15:14 14:07
56,4	135,1	Rond Point : D116E2 / D262E4 - tourner à droite D262E4	O >		15:23	15:15 14:08
54,1	137,4	D262E4 / D262E3 - tourner à droite D262E	>		15:26	15:18 14:11
51,4	140,1	Tourner à gauche D262E3	<		15:30	15:21 14:15
48,9	142,6	LA RONDE	-		15:33	15:25 14:18
48,4	143,1	STOP : D262E3 / D116 / D116E3 - tout droit D116E3			15:34	15:25 14:19
46,8	144,7	TAUGON	-		15:36	15:27 14:21
46	145,5	STOP : D116E3 / D109 - tourner à gauche D109	<		15:38	15:29 14:23
41,6	149,9	D109 / D262 - tourner à gauche D262	<		15:44	15:34 14:29
40,4	151,1	CDP : D262 / D206E1 - Tout droit			15:45	15:36 14:30
39,6	151,9	CDP : D262 / D114 - Tourner à droite D114	>		15:46	15:37 14:31
38,9	152,6	SAINT JEAN DE LIVERSAY	-		15:47	15:38 14:32
38,6	152,9	D114 / D109 - tourner à gauche D109	<		15:48	15:38 14:33
32,7	158,8	NUAILLÉ D'AUNIS	-		15:56	15:46 14:41
29,9	161,6	ANGLIERS	-		16:00	15:50 14:45
27	164,5	VERINES	-		16:04	15:54 14:49
25,4	166,1	STOP : D109 / D203E2 - Tourner à droite D203E2	>		16:06	15:56 14:51
25,4	166,1	ENTREE CIRCUIT FINAL	-		16:06	15:56 14:51
23,1	168,4	SAINTE SOULLE	-		16:09	15:59 14:54
22,5	169	STOP : Tourner à droite D110	>		16:10	16:00 14:55
18,2	173,3	CDP : Tourner à gauche D202	<		16:16	16:06 15:01
17,6	173,9	DOMPIERRE SUR MER	-		16:17	16:06 15:02
17,1	174,4	PASSAGE LIGNE D'ARRIVÉE	-	SI	16:18	16:07 15:03
16,7	174,8	Tourner à gauche D107	<		16:18	16:08 15:03
15,5	176	DOMPIERRE SUR MER	-		16:20	16:09 15:05
13,1	178,4	BOURGNEUF	-		16:23	16:12 15:08
11,4	180,1	D107 / D110 - tout droit D107			16:26	16:15 15:11
9,1	182,4	D107 / D109 - tourner à gauche D109	<		16:29	16:18 15:14
8,2	183,3	STOP : D109 / D203E2 - Tourner à gauche D203E2	<		16:30	16:19 15:15
6,1	185,4	SAINTE SOULLE	-		16:33	16:22 15:18
0,5	191	DOMPIERRE SUR MER	-		16:41	16:29 15:26
0	191,5	ARRIVEE	-		16:42	16:30 15:27

1

Saint-Claud (16) > Dompierre-sur-Mer (17)

mardi 25 août 2026 - 191,5 km



1 Saint-Claud (16) > Dompierre-sur-Mer (17)

mardi 25 août 2026 - 191,5 km

HORAIRE SITE D'ARRIVEE - Avenue de la Libération

- 15h00 - 1er passage de la caravane publicitaire
- 15h30 - Arrivée de la caravane publicitaire
- 16h05 - 1er passage de la course
- 16h30 - Arrivée de la course
- 16h35 - Cérémonie protocolaire sur le podium d'arrivée
- 18h00 - Réception officielle - château de la Peraudière
- 19h30 - Fermeture de la permanence

Hébergement des arbitres

LE ROCHELOIS

66 boulevard Winston Churchill

17000 La Rochelle

05 46 43 34 34

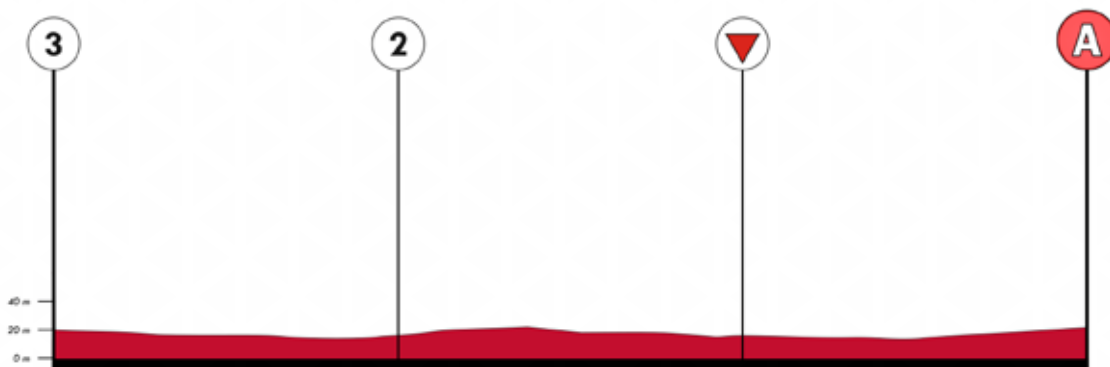
Permanence

Salle des fêtes

rue de la Gare, 17139 Dompierre sur Mer

Contrôle médical

Camion médical, ligne d'arrivée



Puilboreau (17)

HABITANTS

6.875

PRESENTATION

Située en région Nouvelle-Aquitaine, dans le département de la Charente-Maritime, la commune de Puilboreau bénéficie d'un emplacement privilégié aux portes de La Rochelle, l'une des villes les plus attractives de la façade atlantique. Grâce à sa situation géographique stratégique, Puilboreau offre un cadre de vie recherché, combinant le calme d'une commune résidentielle avec la proximité immédiate des services, de l'activité économique et des attractions touristiques du littoral charentais.

S'étendant sur près de 8 km², Puilboreau compte aujourd'hui plus de 6 600 habitants, une population en constante progression qui témoigne de l'attractivité croissante de la commune. Son développement harmonieux, entre zones pavillonnaires, espaces verts et infrastructures modernes, en fait une destination privilégiée pour les familles, les actifs et les retraités à la recherche d'un environnement agréable et dynamique.

La commune dispose de nombreux équipements publics, scolaires, sportifs et culturels qui participent pleinement à la qualité de vie de ses habitants. Les commerces de proximité, les services du quotidien ainsi que les zones commerciales situées à proximité renforcent son attractivité économique et facilitent la vie de ses résidents.

Puilboreau bénéficie également d'un tissu associatif actif et d'une vie locale animée, avec de nombreux événements et activités tout au long de l'année qui favorisent le lien social et le dynamisme communal. Son intégration dans l'agglomération rochelaise permet aux habitants de profiter facilement des richesses culturelles, économiques et touristiques de la région, tout en conservant un environnement plus paisible.

À seulement quelques minutes des plages de l'Atlantique, du Vieux-Port de La Rochelle et de l'Île de Ré, Puilboreau représente aujourd'hui un lieu de vie idéal, alliant modernité, accessibilité et douceur de vivre. Entre développement urbain maîtrisé, proximité avec la nature et situation géographique exceptionnelle, la commune s'impose comme l'un des secteurs résidentiels les plus appréciés de l'agglomération rochelaise.



Lezay (79)

HABITANTS

2.050

PRESENTATION

Lezay est une commune du Sud Deux-Sèvres très étendue qui accueille un peu plus de 2 000 habitants sur une étendue de 4 548 ha. Son territoire très contrasté comprend au sud une partie du plateau Mellois, avec ses terres rouges à châtaignier, tandis que le bourg et le reste de la commune sont situés dans la dépression La Mothe-Lezay présentant des zones basses d'une grande richesse écologique, zone Natura 2000 pour leurs orchidées et les oiseaux de plaine notamment (outarde canepetière, oedicnème criard, busards...).

Mais c'est surtout pour ses marchés que Lezay est connue. Depuis le Moyen-Âge, ses foires mensuelles attirent les paysans et habitants des environs. Aujourd'hui encore les marchés sont le cœur battant de la ville avec le marché aux veaux qui se tient tous les mardis matin et voit se négocier 58 000 bovins dont 56 000 veaux chaque année. Il est ainsi le 1er marché aux veaux de France, et le 3e, tous apports confondus.

Le marché forain chaque mardi également, est un des plus importants du département.

Le bourg présente un urbanisme hérité de cette activité avec de grandes places, anciens foirails, des maisons avec de grands porches, d'anciens hôtels...

La commune comporte de nombreux villages et logis qui témoignent de sa richesse passée.

Lezay, ancien chef-lieu de canton, est toujours une commune attractive par ses commerces et services, par le dynamisme de sa vie associative, sportive, culturelle et caritative et par la qualité de son patrimoine naturel, méritant son slogan « Un espace à vivre ».

Quelques exemples :

- Dans le domaine culturel, l'Union Régionale des Foyers Ruraux, centre de formation et de création autour de l'oralité qui accueille de nombreux artistes en résidence et anime également le pôle régional des arts de la parole et des écritures contemporaines, dans la cadre du Moulin du Marais,
- La vallée du Chaboussant qui comporte de nombreux équipements sportifs et de loisirs et le Parc Honoré Canon où se déroulent de nombreuses manifestations,
- Des itinéraires de promenade pour découvrir le patrimoine et, au détour d'un chemin, un des nombreux cimetières familiaux créés lorsque les protestants n'avaient pas le droit de sépulture,
- Le club de hand-ball, celui du foot dont les matchs réunissent de nombreux supporters ainsi que les tournois de pétanque....

Lezay est une commune accueillante, venez la (re) découvrir !



2

Puilboreau (17) > Lezay (79)

mercredi 26 août 2026 - 199,5 km

HORAIRES SITE DE DEPART - Château de la Tourtillère

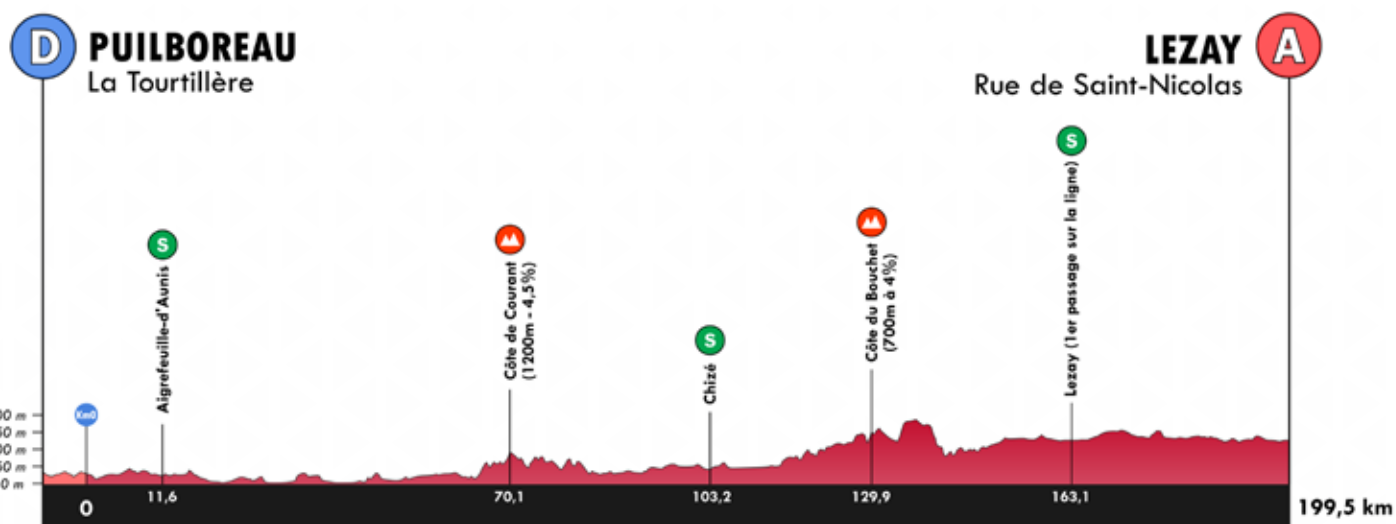
- 9h00 - Ouverture du Village du Tour
- 10h00 - Animations podium
- 10h00 - Repas des caravaniers
- 10h45 - Repas des officiels et invités
- 10h50 - Départ de la caravane publicitaire
- 11h00 - Présentation des équipes et signature de la feuille de départ
- 11h55 - Appel des coureurs
- 12h05 - Départ fictif
- 12h20 - Départ réel



2

Puilboreau (17) > Lezay (79)

mercredi 26 août 2026 - 199,5 km



2

Puilboreau (17) > Lezay (79)

mercredi 26 août 2026 - 199,5 km

KM A PARCOURIR	KM PARCOURUS	ITINERAIRE DETAILLE		SI / MG	Course à 43 km/h	Course à 45 km/h	Caravane
		CHARENTE-MARITIME	-				
		PUILBOREAU	-				
		Départ Fictif : Centre Cardiocéan	-		12:05	12:05	10:50
199,5	0	DÉPART RÉEL : D111	-		12:15	12:15	11:00
197,7	1,8	Rond-Pont: D111 / D108 - tourner à gauche D108	O >		12:17	12:17	11:02
194,5	5	CLAVETTE	-		12:21	12:21	11:06
192,5	7	LA JARRIE	-		12:24	12:24	11:09
192,4	7,1	Rond-Pont : D108 / D110 / D204E1 - tout droit D204E1	O		12:24	12:24	11:09
190,8	8,7	PUYVINEUX	-		12:27	12:26	11:12
190,2	9,3	Rond-Pont : D204E1/D204 - tout droit D204	O		12:27	12:27	11:12
		D204 => route des Pierrières	>				
187,9	11,6		-	SI	12:31	12:30	11:16
186,9	12,6	AIGREFEUILLE D'AUNIS	-		12:32	12:31	11:17
186,4	13,1	Stop : D204E3 - tourner à droite - D204E3	>		12:33	12:32	11:18
185,8	13,7	Rond-Pont : D204E1/D939 - tout droit D5	O		12:34	12:33	11:19
172,9	26,6	D5 / D 214 - tourner à gauche - D214	<		12:52	12:50	11:37
172,8	26,7	LES ESSARDS (BREUIL-MAGNE)	-		12:52	12:50	11:37
		D214	<				
171,2	28,3	LOIRE-LES-MARAIS	-		12:54	12:52	11:39
		Tourner à gauche - D214	<				
170,9	28,6	Rond-Pont : D214 / Rue du Marquis de Sérigny > D214	O >		12:54	12:53	11:39
162,1	37,4	CDP / Tourner à gauche D117	<		13:07	13:04	11:52
156,4	43,1	D117 / D212 - Tourner à droite D212	>		13:15	13:12	12:00
152,1	47,4	GENOUILLE	-		13:21	13:18	12:06
148,6	50,9	CDP : D212 / D114 - tourner à gauche D114	<		13:26	13:22	12:11
146,9	52,6	VANDRE (LA DEVISE)	-		13:28	13:25	12:13
146	53,5	CDP : tourner à droite D107	>		13:29	13:26	12:14
143,7	55,8	LE PINIER (LA DEVISE)	-		13:32	13:29	12:17
141,9	57,6	CHERVETTES (LA DEVISE)	-		13:35	13:31	12:20
135,5	64	TOURNAY (PUYROLLAND)	-		13:44	13:40	12:29
135,3	64,2	CDP : D107 / D939 - tourner à droite D939	>		13:44	13:40	12:29
135	64,5	D939 / D212E4 - tourner à gauche D212	<		13:45	13:41	12:30
		D212E4					
133,1	66,4	CDP : D212E4 / D107 - tout droit D107			13:47	13:43	12:32
130,9	68,6	COURANT	-		13:50	13:46	12:35
130,6	68,9	STOP : D107 / D120 - tourner à droite D120	>		13:51	13:46	12:36
129,4	70,1	1200M À 4,5% (PASSAGE À 7%)	-	MG	13:52	13:48	12:37
127,9	71,6	LA BENATE (ESSOUVERT)	-		13:54	13:50	12:39
		D120 / D210E2 - tout droit D120					
126,6	72,9	D120 / D213 - tourner à gauche D213	<		13:56	13:52	12:41
125,6	73,9	PUYMOREAU (ESSOUVERT)	-		13:58	13:53	12:43
121,7	77,8	SAINT DENIS DU PIN (ESSOUVERT)	-		14:03	13:58	12:48
121,5	78	Feux : D213 / D150 / D127E1 - tout droit D127E1			14:03	13:59	12:48
116,3	83,2	CDP : D127E1 / D127 - tourner à gauche D127	<		14:11	14:05	12:56
116,1	83,4	ANTEZANT LA CHAPELLE	-		14:11	14:06	12:56
114,5	85	D127 / D220E2 - tout droit D127			14:13	14:08	12:58
113,8	85,7	SAINT - PARDOULT	-		14:14	14:09	12:59
111,7	87,8	LA FONTAINE DES VEUVES (SAINT PIERRE DE L'ISLE)	-		14:17	14:12	13:02

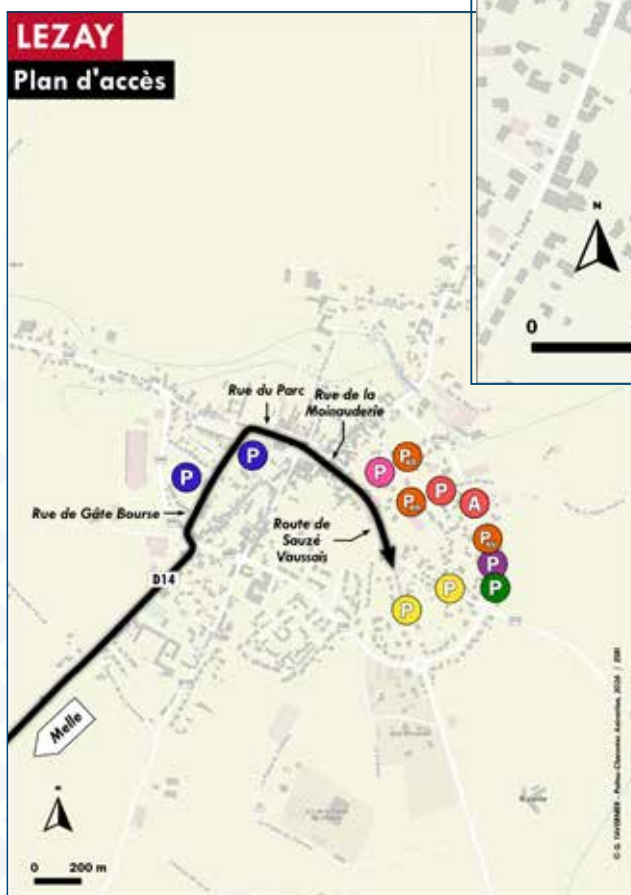
2

Puilboreau (17) > Lezay (79)

mercredi 26 août 2026 - 199,5 km

108,7	90,8	LA VAILLETTE (SAINT PIERRE DE L'ISLE)	-		14:21	14:16	13:06
107,6	91,9	BLANZAY SUR BOUTONNE	-		14:23	14:17	13:08
105,2	94,3	DAMPIERRE SUR BOUTONNE	-		14:26	14:20	13:11
105,1	94,4	STOP : D127 / D121 -tourner à gauche D121	<		14:26	14:20	13:11
104,9	94,6	D121 / D115 -tout droit D115			14:27	14:21	13:12
103,5	96	D127 / D219 -tout droit D127			14:28	14:23	13:13
		DEUX-SEVRES	-				
97,9	101,6	D506 / D106 - tourner à gauche D106	<		14:36	14:30	13:21
96,3	103,2		-	SI	14:39	14:32	13:24
96,1	103,4	STOP : D106 / D1 - tourner à gauche D1	<		14:39	14:32	13:24
96	103,5	CHIZE	-		14:39	14:33	13:24
95,1	104,4	Rond-Point : D1 / D106 / D103 - tourner à droite D103	O		14:40	14:34	13:25
89,2	110,3	SECONDIGNE SUR BELLE	-		14:48	14:42	13:33
84,7	114,8	PERIGNE	-		14:55	14:48	13:40
75,9	123,6	CELLES SUR BELLE	-		15:07	14:59	13:52
72,6	126,9	VITRE (BEAUSSAIS-VITRE)	-		15:12	15:04	13:57
69,6	129,9	700M À 4%	-	MG	15:16	15:08	14:01
65,4	134,1	STOP : D103 / D5 - tourner à droite D5	>		15:22	15:13	14:07
57,5	142	STOP : D5 / D737 - tourner à droite D737	>		15:33	15:24	14:18
56,4	143,1	LA MOTHE SAINT - HERAY	-		15:34	15:25	14:19
56,1	143,4	Rond-Point : D737 / D45 - tourner à gauche	O		15:35	15:26	14:20
55,5	144	STOP : tourner à droite D307	>		15:35	15:27	14:20
53,8	145,7	D307 / D307E - tourner à droite D307E	>		15:38	15:29	14:23
52,2	147,3	EXOUDUN	-		15:40	15:31	14:25
		D307E / D307 - tourner à droite D307	>				
47,3	152,2	STOP : D307 / D950 - tourner à droite D950	>		15:47	15:37	14:32
47,2	152,3	D950 / D307 - Tourner à gauche D307	<		15:47	15:38	14:32
42,3	157,2	STOP : D307 / D17 - tourner à droite D17	>		15:54	15:44	14:39
38,2	161,3	CDP : D17 / D14 - tourner à droite D14	>		16:00	15:50	14:45
38,2	161,3	ENTRÉE CIRCUIT FINAL	-		16:00	15:50	14:45
37,4	162,1	LEZAY	-		16:01	15:51	14:46
36,4	163,1	PASSAGE SUR LA LIGNE D'ARRIVÉE		SI			
35,9	163,6	Rond-Point : D14 / D45 - tourner à gauche D45	O		16:03	15:53	14:48
27,6	171,9	LA POMMERAIE (CLUSSAIS-LA POMMERAIE)	-		16:14	16:04	14:59
27,1	172,4	D45 / D110 - Tourner à gauche D110	<		16:15	16:04	15:00
25,2	174,3	CLUSSAIS (CLUSSAIS-LA POMMERAIE)	-		16:18	16:07	15:03
18,7	180,8	VANZAY	-		16:27	16:16	15:12
18,5	181	STOP : D110 / D55 - tout droit D110			16:27	16:16	15:12
18,3	181,2	D110/ D114 - Tourner à gauche D114	<		16:27	16:16	15:12
14,7	184,8	MESSE	-		16:32	16:21	15:17
11,8	187,7	ROM	-		16:36	16:25	15:21
11,5	188	STOP : D114 / D14 - tourner à gauche D14	<		16:37	16:25	15:22
1	198,5	LEZAY	-		16:51	16:39	15:36
0	199,5	ARRIVÉE	-		16:53	16:41	15:38

mercredi 26 août 2026 - 199,5 km



2 Puilboreau (17) > Lezay (79)

mercredi 26 août 2026 - 199,5 km

HORAIRES SITE D'ARRIVEE - rue Saint Nicolas

- 14h50 - 1er passage de la caravane publicitaire
- 15h40 - Arrivée de la caravane publicitaire
- 15h55 - 1er passage de la course
- 16h50 - Arrivée de la course
- 16h55 - Cérémonie protocolaire sur le podium d'arrivée
- 18h00 - Réception officielle - Site d'arrivée
- 19h30 - Fermeture de la permanence

Hébergement des arbitres

LE CHEVAL BLANC

3 rue de la Barre

86190 Vouillé

05 49 51 81 46

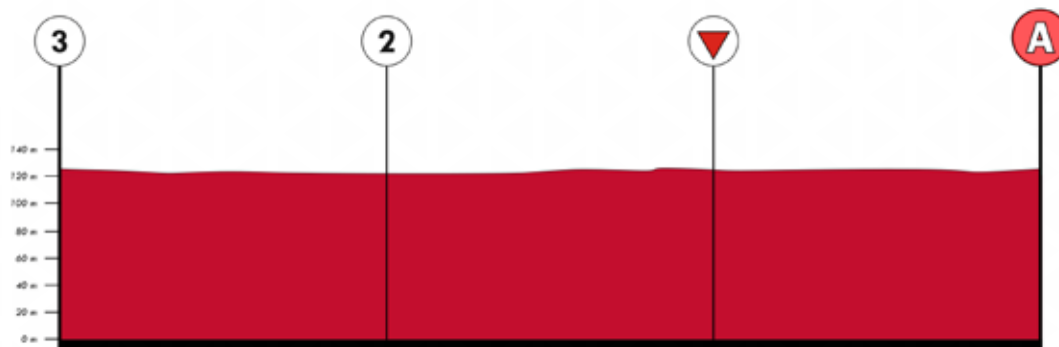
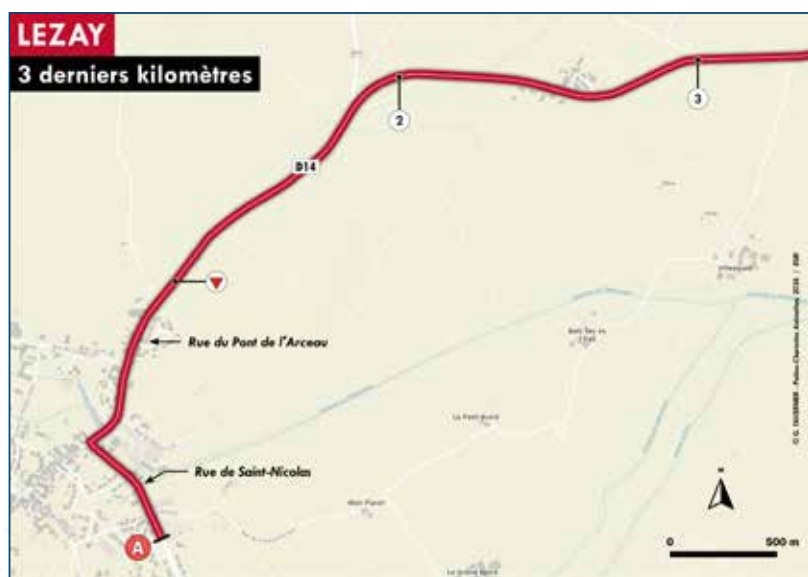
Permanence

Salle de la Petite Rivière

10 rue St Nicolas, 79120 Lezay

Contrôle médical

Camion médical, ligne d'arrivée



Cherves (86)

HABITANTS

540

PRESENTATION

Cherves, étape de charme en Nouvelle-Aquitaine

Nichée dans le département de la Vienne, en région Nouvelle-Aquitaine, Cherves est une commune rurale du Haut-Poitou qui cultive une identité discrète mais profondément marquée par son histoire et son paysage. Avec ses 540 habitants répartis sur 25,8 km², elle s'inscrit dans un environnement typiquement poitevin, fait de plaines douces, de vallons légers et de petites routes sinueuses idéales pour le cyclisme, où le vent et la lumière rythment les saisons.

À Cherves, le patrimoine raconte la vie d'un bourg ancien, façonné par les siècles. Le village conserve les traces d'un passé médiéval affirmé, avec notamment un donjon du XII^e siècle, témoin des anciennes défenses locales, ainsi qu'un ensemble patrimonial regroupant château, église, cimetière et lavoir. Cet ensemble forme un cœur historique discret mais dense, où se lit encore l'organisation traditionnelle du village poitevin.

La commune est aussi connue pour la Ferme culturelle des Gens de Cherves, installée dans une ferme poitevine habitée dès le X^e siècle. Véritable lieu de mémoire et de transmission, elle fait revivre à travers ses salles muséales l'histoire du chanvre, du textile, des costumes et des coiffes du Haut-Poitou. On y découvre la vie rurale d'autrefois, les savoir-faire agricoles et artisanaux, ainsi que l'importance de ces activités dans l'économie locale d'autrefois.

Non loin du bourg, le moulin Tol, restauré par une association locale, s'impose comme un repère fort du paysage. Présenté comme le seul moulin à vent en état de fonctionnement dans la Vienne, il témoigne de l'ingéniosité rurale et du patrimoine meulier de la région. Depuis ses alentours, les vues s'ouvrent largement sur la campagne environnante, offrant un panorama typique du Poitou intérieur.

Entre petites routes vallonnées, patrimoine rural préservé et ambiance de village paisible, Cherves incarne une étape authentique, sans artifice, où le cyclisme prend une dimension presque contemplative. C'est un territoire de transition, où l'on ressent pleinement l'esprit du TPC en Nouvelle Aquitaine : la découverte de communes à taille humaine, ancrées dans leur histoire et ouvertes sur leur paysage.

Cherves vous attend, entre patrimoine médiéval, campagne poitevine et authenticité rurale.



Vouillé (86)

HABITANTS

3.776

PRESENTATION

Vouillé, un centre bourg qui vaut le détour !

À seulement vingt minutes de Poitiers, au cœur du Haut-Poitou, la commune de Vouillé est un village verdoyant et à la vitalité très appréciée par près de 3 776 habitants. La commune, labellisée « Village étape », bénéficie d'une situation privilégiée qui lui permet ainsi d'allier douceur de vivre à la campagne et dynamisme urbain.

Traversée par une rivière paisible, la commune offre un environnement naturel exceptionnel : parc de la Gorande, forêt domaniale, sentiers de randonnées pédestres et cyclistes, parcours de géocaching Terràventura et Baludik... Autant d'itinéraires qui invitent à la promenade et à la découverte dans un cadre bucolique.

Aujourd'hui encore, de nombreux éléments du patrimoine sont à découvrir en flânant à travers les rues du centre bourg : église Sainte-Radegonde, Porte de la Ville, pigeonnier, Grande Maison du XVI^e siècle, fours à chaux, puits... Le saviez-vous ? En l'an 507, un terrible affrontement eut lieu à Vouillé. Première des 3 batailles de Poitiers, Clovis, alors Roi des Francs, affronta Alaric II, le roi des Wisigoths (Espagne). La victoire à Vouillé par Clovis fut une étape fondamentale dans la réunification de la Gaule.

En plus du dynamisme grâce à la centaine de commerçants, artisans et professionnels libéraux et à ses marchés hebdomadaires, Vouillé s'anime en toute saison. Concerts, festival d'art de la rue, spectacles à la médiathèque, courses cyclistes, expositions, marché de producteurs, fête du 14 juillet, marché de Noël... Autant de rendez-vous qui renforcent les échanges et le bien-vivre ensemble.

Vouillé est sportive. Seul(e), en famille ou entre amis, habitants et visiteurs profitent pleinement des équipements de plein air : piscine municipale, city stade, aires de jeux, skate parc, aire de fitness extérieur, terrain de pétanque, liaisons douces... Une multitude d'activités sportives sont mises en œuvre par les associations locales : qi gong, handball, volleyball, football, gymnastique douce, judo karaté, tennis, tir à l'arc athlétisme...

Entre nature préservée, dynamisme économique et richesse associative, Vouillé incarne une destination où il fait bon vivre, accueillante et tournée vers l'avenir.



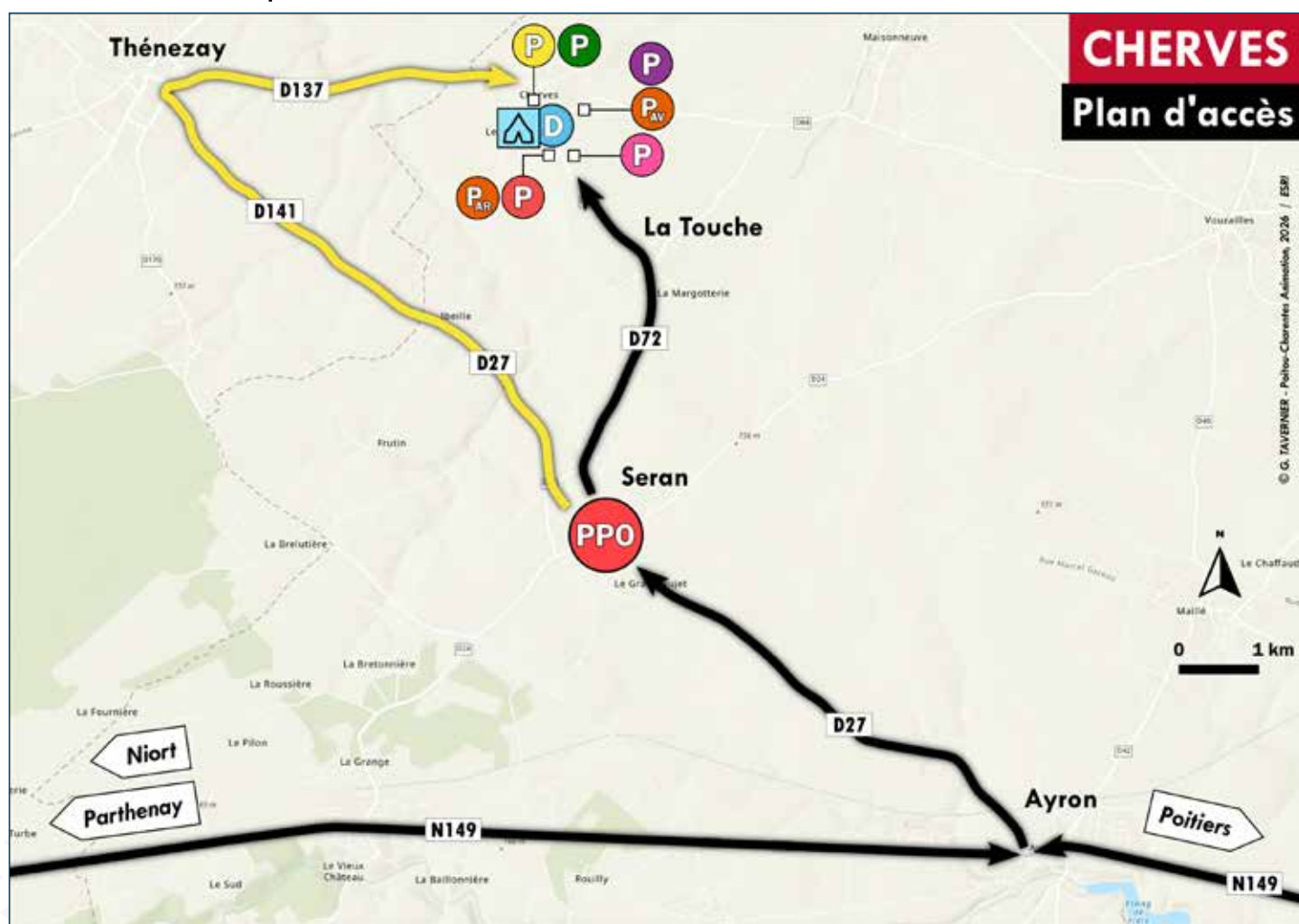
3

Cherves(86) > Vouillé (86)

jeudi 27 août 2026 - 27,7 km - Contre la Montre

HORAIRES SITE DE DEPART - route du Moulin

- 9h30 - Ouverture du Village
- 11h45 - Repas des caravaniers
- 12h15 - Repas des officiels et invités
- 13h30 - Départ de la caravane publicitaire
- 14h30 - Départ du 1er coureur
- 17h00 - Départ du dernier coureur



3

Cherves(86) > Vouillé (86)

jeudi 27 août 2026 - 27,7 km - Contre la Montre



3

Cherves(86) > Vouillé (86)

jeudi 27 août 2026 - 27,7 km - Contre la Montre



3

Cherves(86) > Vouillé (86)

jeudi 27 août 2026 - 27,7 km - Contre la Montre

KM A PARCOURIR	KM PARCOURUS	ITINERAIRE DETAILLE			Premier coureur à 49km/h	Dernier coureur à 49km/h	Caravane
		VIENNE	-				
		CHERVES	-				
27,7	0	DÉPART RÉEL : D72B	-		14:30	17:00	13:30
27,7	0	STOP : D72B / D84 - tourner à droite D84	>				
25,7	2	D84 / D72 - tout droit D84			14:32	17:02	13:33
25,1	2,6	MAISONNEUVE	-		14:33	17:03	13:34
24,8	2,9	STOP : D84 / D72 - tourner à gauche D72	<				
18,6	9,1	D40 - tourner à droite D40	>				
14,4	13,3	VOUZAILLES	-		14:46	17:16	13:50
14,1	13,6	CDP : D40 / D24 - tourner à droite D24	>				
13,5	14,2	D24 / D30 - tourner à gauche D30	<				
12,5	15,2	ANGENAY (VOUZAILLES)	-		14:48	17:18	13:53
6,7	21	D30 / D7 - Tourner à droite D7	>		14:55	17:25	14:02
6,4	21,3	VILLIERS	-		14:56	17:26	14:02
5,4	22,3	D7 / D137 - Tourner à droite D137	>		14:57	17:27	14:04
2,4	25,3	CDP : D137 / D40 - Tourner à gauche D40	<		15:00	17:30	14:08
0,5	27,2	VOUILLE	-		15:03	17:33	14:11
0,4	27,3	STOP : D40 / D62 - Tourner à gauche D62	<		15:03	17:33	14:12
0	27,7	ARRIVÉE	-		15:03	17:33	14:12



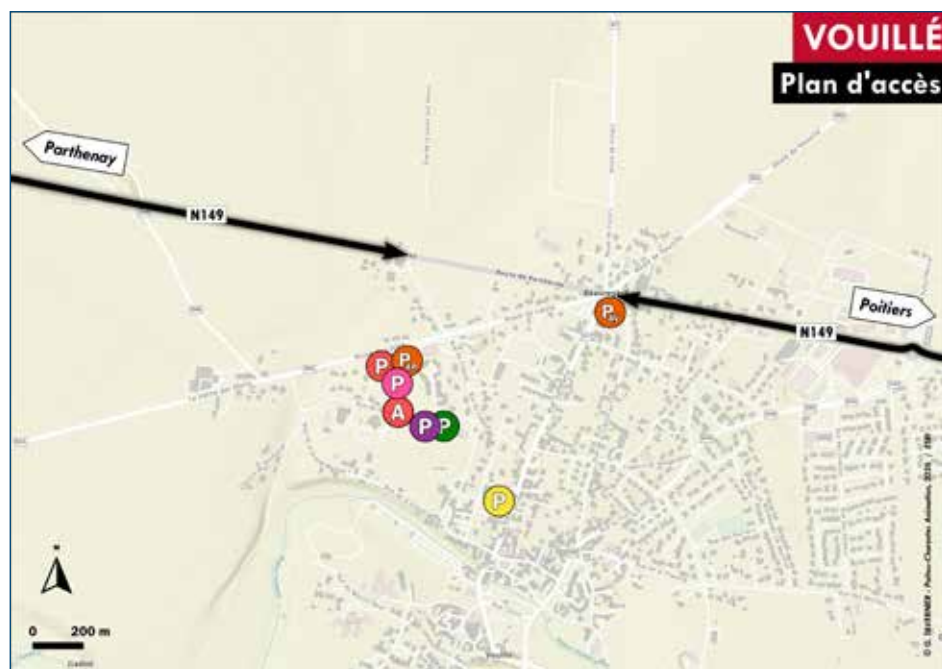
jeudi 27 août 2026 - 27,7 km - Contre la Montre



3

Cherves(86) > Vouillé (86)

jeudi 27 août 2026 - 27,7 km - Contre la Montre



3

Cherves(86) > Vouillé (86)

jeudi 27 août 2026 - 27,7 km - Contre la Montre

HORAIRES SITE D'ARRIVEE - rue de Braunsbach

- 15h00 - Arrivée du 1er coureur
- 17h33 - Arrivée du dernier coureur
- 17h40 - Cérémonie protocolaire
- 18h30 - Réception officielle - salle polyvalente
- 19h00 - Fermeture de la permanence

Hébergement des arbitres

LE CHEVAL BLANC

3 rue de la Barre

86190 Vouillé

05 49 51 81 46

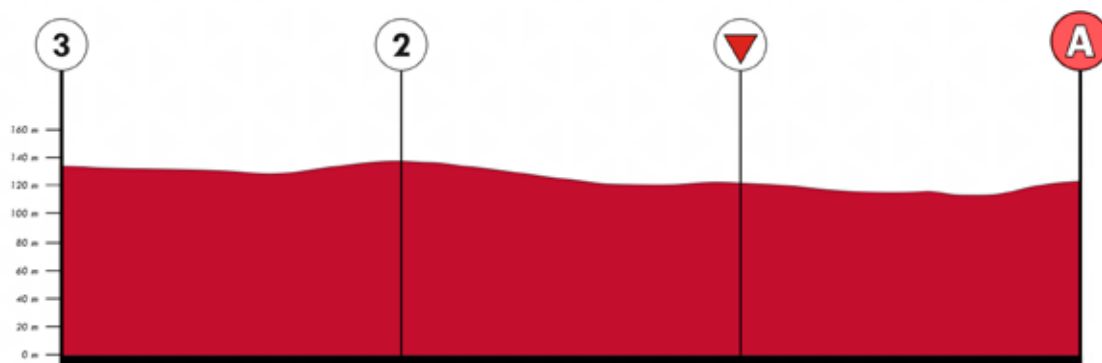
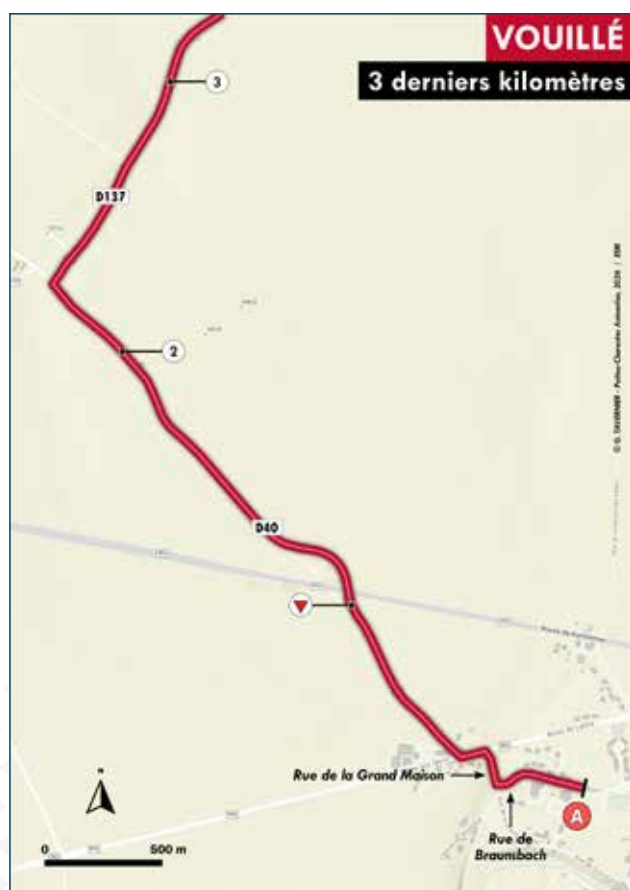
Permanence

Salle Polyvalente

18 Rue Braunsbach, 86190 Vouillé

Contrôle médical

Camion médical, ligne d'arrivée



Saint Symphorien (79)

HABITANTS

2.058

PRESENTATION

La commune de Saint-Symphorien se situe dans le département des Deux-Sèvres, en région Nouvelle-Aquitaine. Elle appartient à la communauté d'agglomération du niortais, ce qui en fait une commune à la fois rurale et connectée à un pôle urbain.

La commune compte aujourd'hui plus de 2 000 habitants, ce qui témoigne de son attractivité et de son dynamisme. Elle offre un cadre de vie calme et résidentiel, apprécié pour sa tranquillité. Elle dispose de services de proximité essentiels et continue de se développer avec la création de la boulangerie en 2026.

Le tissu associatif y est particulièrement riche, avec 24 associations. Elles proposent de nombreuses activités sportives, culturelles et sociales et contribuent à l'animation de la commune tout au long de l'année.

Sur le plan patrimonial, l'église, construite dès le XII^e siècle, est un élément central du bourg.

On y trouve aussi un château du XIX^e siècle, qui fait partie de l'identité du village. Aujourd'hui, ce bâtiment accueille la mairie, installée depuis 2003.

En résumé, Saint-Symphorien est une commune rurale dynamique, alliant qualité de vie, développement local et vie associative active.



Poitiers (86)

HABITANTS

92.187

PRESENTATION

Les atouts d'une métropole sans ses inconvénients ! Ainsi pourrait-on définir Grand Poitiers dans le paysage de la Nouvelle-Aquitaine.

Une qualité de vie indéniable grâce à la proximité de la campagne, un enthousiasme ressenti par tous grâce à la présence de 28 000 étudiants dans des établissements d'enseignement supérieur d'excellence (Sciences Po, ENSMA, Université de Poitiers...), une innovation constante d'acteurs économiques investis ou prêts à se lancer, un patrimoine roman reconnu de tous, un dynamisme culturel et associatif créateur de liens, un attrait touristique indéniable avec en fer de lance le Futuroscope... impossible de lister tout ce qui fait de Grand Poitiers un territoire où il faut bon vivre, bon étudier, bon entreprendre ! Et tout ça à seulement 1h30 de Paris et de Bordeaux. Grand Poitiers c'est enfin une ville sportive avec ses clubs de haut-niveau, ses événements incontournables comme le TPC en Nouvelle Aquitaine, et exceptionnels comme le Tour de France accueilli en 2020 sur une arrivée à Poitiers et un départ à Chauvigny.

En investissant sur la transition écologique, en repensant la place des mobilités douces, en promouvant les solidarités, en encourageant les innovations, Grand Poitiers fait de ses 40 communes le territoire de demain, à la fois résilient, humain et confiant en l'avenir.



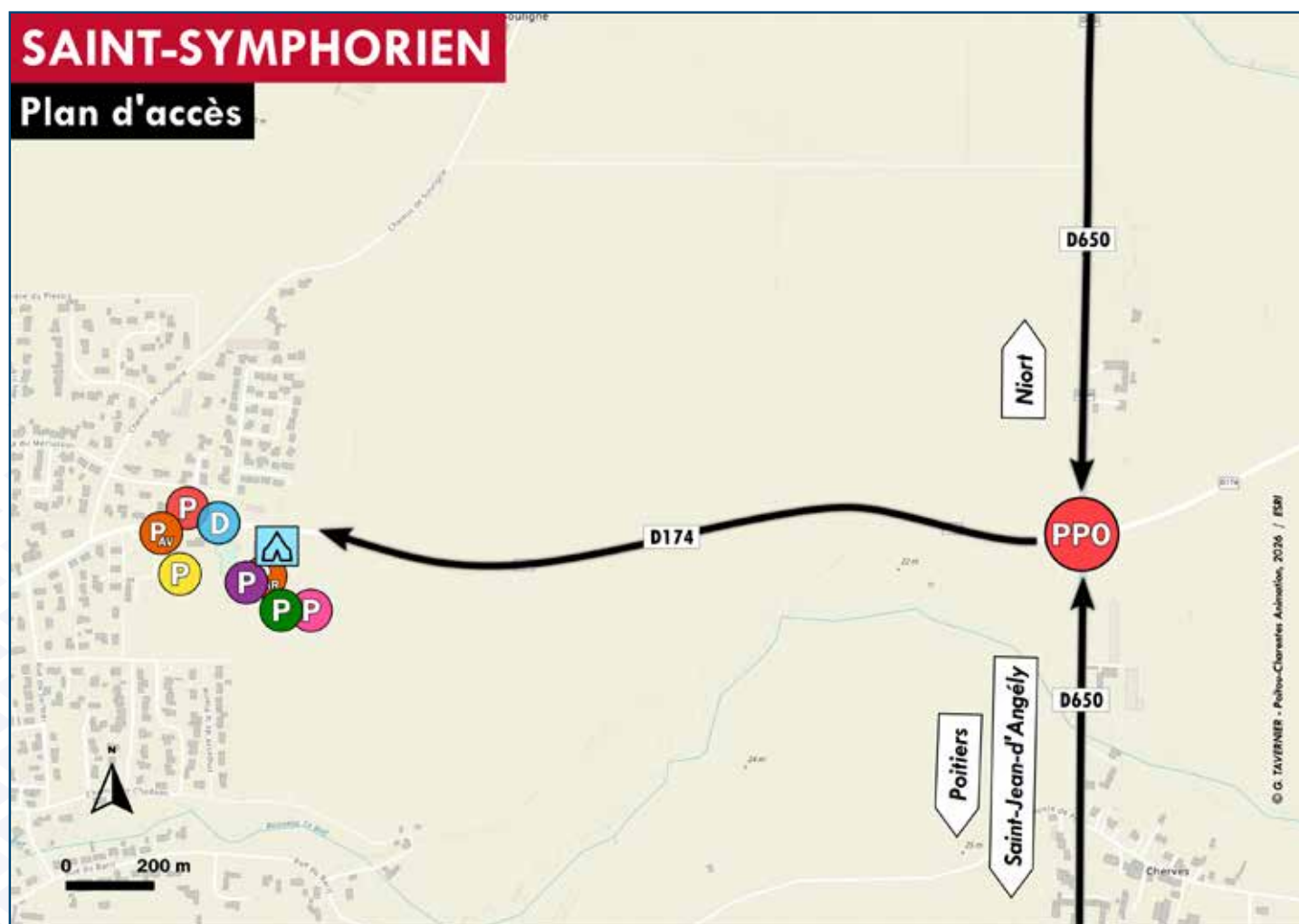
4

Saint Symphorien (79) > Poitiers (86)

vendredi 28 août 2026 - 185,5 km

HORAIRES SITE DE DEPART - route de Niort

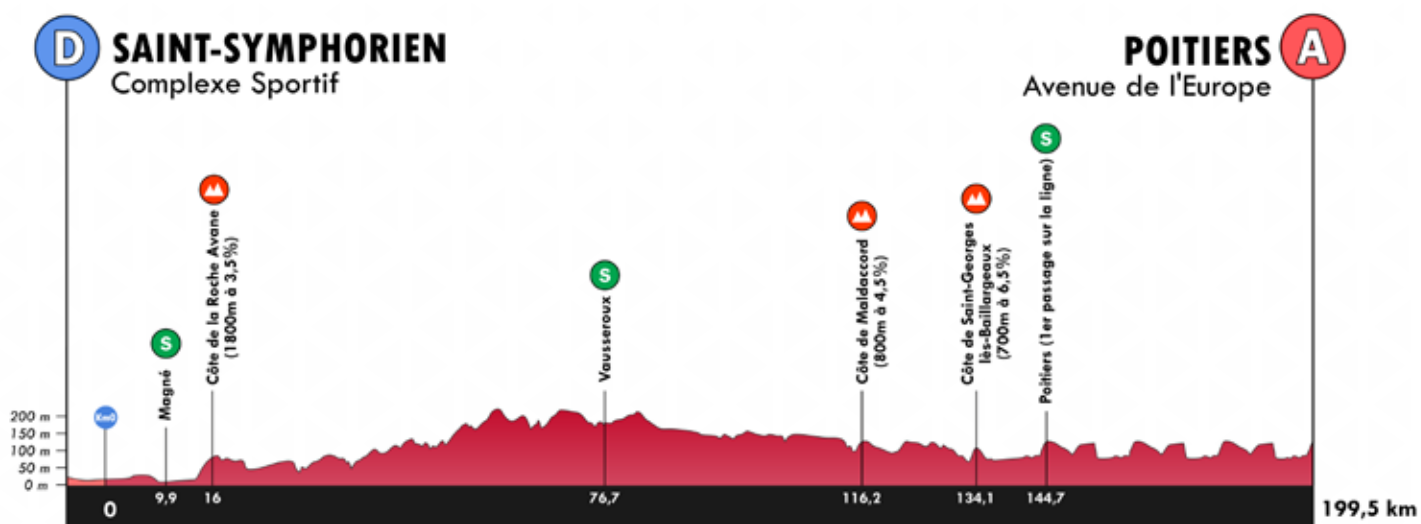
- 9h00 - Ouverture du Village du Tour
- 10h00 - Animations podium
- 10h00 - Repas des caravaniers
- 10h45 - Repas des officiels et invités
- 10h50 - Départ de la caravane publicitaire
- 11h00 - Présentation des équipes
- 11h55 - Appel des coureurs
- 12h05 - Départ fictif
- 12h15 - Départ réel



4

Saint Symphorien (79) > Poitiers (86)

vendredi 28 août 2026 - 185,5 km



4

Saint Symphorien (79) > Poitiers (86)

vendredi 28 août 2026 - 185,5 km



4

Saint Symphorien (79) > Poitiers (86)

vendredi 28 août 2026 - 185,5 km

KM A PARCOURIR	KM PARCOURUS	ITINERAIRE DETAILLE		SI / MG ZR / ZD	Course à 43 km/h	Course à 45 km/h	Caravane
		DEUX SEVRES	-				
		SAINT SYMPHORIEN	-				
		Départ Fictif : D174 Route de Niort (au niveau du Complexe Sportif)	-		12:05	12:05	10:50
185,5	0	DÉPART RÉEL : D174 AU NIVEAU DU CROISEMENT AVEC LA D174E2	-		12:15	12:15	11:00
182,4	3,1	CDP : D102 / D1 - tourner à droite D1	>		12:19	12:19	11:04
181,7	3,8	SANSAIS	-		12:20	12:20	11:05
178,1	7,4	LA GARETTE (SANSAIS)	-		12:25	12:24	11:10
175,6	9,9			SI			
175,4	10,1	LA REPENTIE (MAGNE)	-		12:29	12:28	11:14
175,1	10,4	COULON	-		12:29	12:28	11:14
174,7	10,8	Feux Tricolores : D1 / D123 - Tourner à droite D123	>		12:30	12:29	11:15
169,5	16,0			MG			
168	17,5	SAINT REMY	-		12:39	12:38	11:24
163,4	22,1	VC 1 / D107 - tourner à droite D107	>		12:45	12:44	11:30
163,4	22,1	VILLIERS EN PLAINE	-		12:45	12:44	11:30
162,7	22,8	STOP : Tourner à gauche D744	<		12:46	12:45	11:31
162,4	23,1	D744 / D66 - Tourner à gauche D66	<		12:47	12:45	11:32
157,5	28	SAINT POMPAIN	-		12:54	12:52	11:39
156,5	29	D66 / D1 - tout droit D1			12:55	12:53	11:40
154,4	31,1	TOURTERON (COULONGES SUR L'AUTIZE)	-		12:58	12:56	11:43
152,3	33,2	COULONGES SUR L'AUTIZE	-		13:01	12:59	11:46
151,4	34,1	Rond point : tout droit 1ère sortie D744	O		13:02	13:00	11:47
151,1	34,4	Rond point : D744 / D745 - tourner à gauche D745	O >		13:03	13:00	11:48
149,2	36,3	ARDIN	-		13:05	13:03	11:50
144,3	41,2	BECELEUF	-		13:12	13:09	11:57
144,3	41,2	D745 / D126 - tout droit D745			13:12	13:09	11:57
139,1	46,4	LA VEQUIERE (SURIN)	-		13:19	13:16	12:04
135,5	50	CHAMPDENIERS	-		13:24	13:21	12:09
135,4	50,1	STOP : D745 / D748 - Tourner à gauche	<		13:24	13:21	12:09
135	50,5	Rond point : D748 / D745 - tourner à droite D745	O >		13:25	13:22	12:10
126,7	58,8	MAZIERES EN GATINE	-		13:37	13:33	12:22
126,4	59,1	STOP : D745 / D130 - tout droit			13:37	13:33	12:22
126,3	59,2	Tourner à gauche D3743	<		13:37	13:33	12:22
126,3	59,2	D3743 / D24 - tourner à droite D24	>		13:37	13:33	12:22
125,7	59,8	D24 / D178 - tourner à gauche D178	<		13:38	13:34	12:23
125,7	59,8	LES GLYCINES (MAZIERES EN GATINE)	-		13:38	13:34	12:23
125,1	60,4	D178 / D178E / D2 - tourner à droite D2	>		13:39	13:35	12:24
125	60,5	D2 / D178 - tourner à gauche D178	<		13:39	13:35	12:24
119,5	66	D178 / D142 - tourner à droite D142	>		13:47	13:43	12:32
119,2	66,3	SAINT LIN	-		13:47	13:43	12:32
113,7	71,8	STOP : D178 / D938 - tout droit D178			13:55	13:50	12:40
111,2	74,3	VAUTEBIS	-		13:58	13:54	12:43
109	76,5	VAUSSEROUX	-		14:01	13:57	12:46
108,8	76,7		-	SI	14:02	13:57	12:47
108,7	76,8	D738 / D131 - tourner à droite D131	>		14:02	13:57	12:47
99,9	85,6	VASLES	-		14:14	14:09	12:59
99,5	86	STOP : D131 / D59 - tourner à droite D59	>		14:15	14:09	13:00
97,3	88,2	VIENNE	-		14:18	14:12	13:03

4

Saint Symphorien (79) > Poitiers (86)

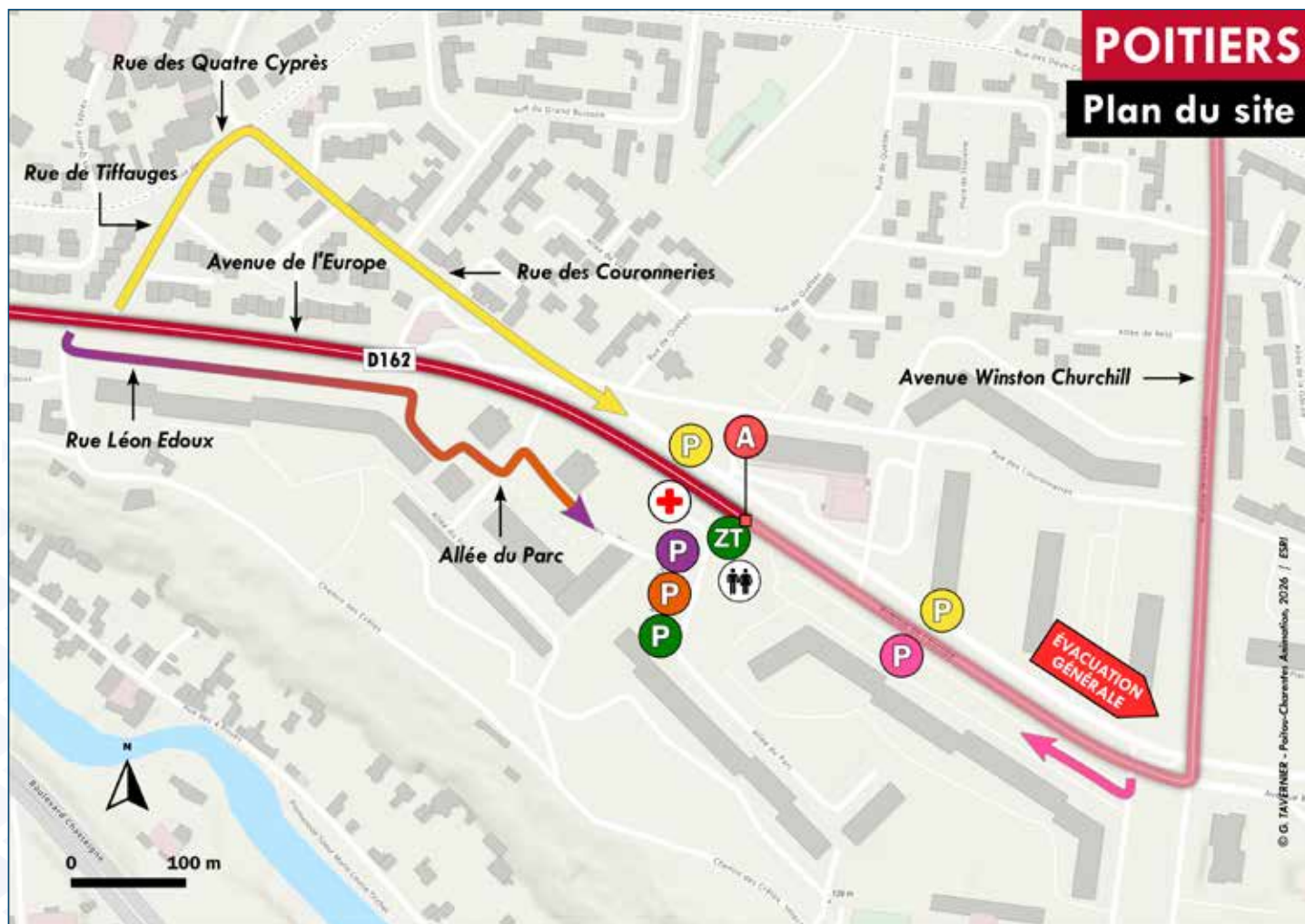
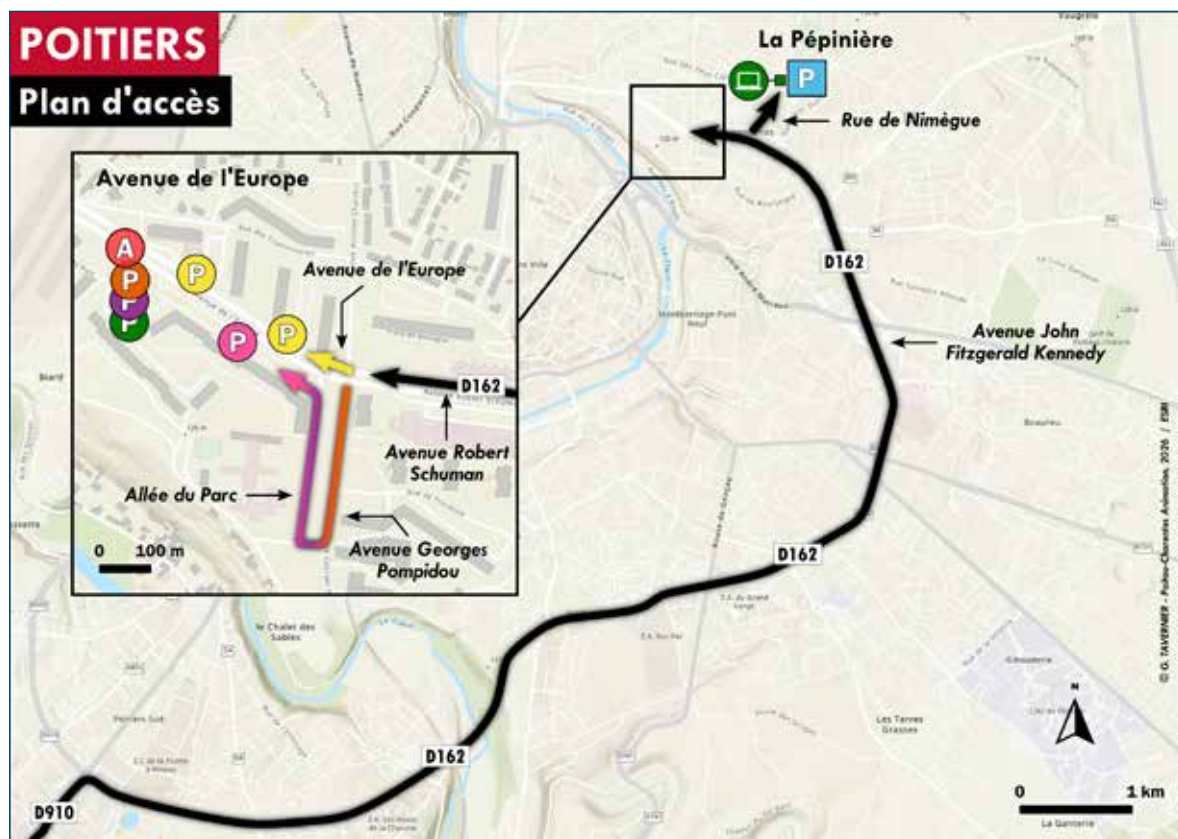
vendredi 28 août 2026 - 185,5 km

93,6	91,9	BENASSAY (BOIVRE LA VALLEE)	-		14:23	14:17	13:08
93	92,5	STOP : D6 / D62 - tout droit D6			14:24	14:18	13:09
91,7	93,8	LAVAUSSÉAU (BOIVRE LA VALLEE)	-		14:25	14:20	13:10
74,7	110,8	CHANTELOUP (VOUNEUIL SOUS BIARD)	-		14:49	14:42	13:34
74,5	111	Rond point : D6 / D87 - tourner à gauche D87	< O		14:49	14:43	13:34
74,1	111,4	D87 / D12A - tourner à gauche D12A	<		14:50	14:43	13:35
71,6	113,9	D12A / D12 - tourner à gauche D12	<		14:53	14:46	13:38
71,5	114	QUINÇAY	-		14:54	14:47	13:39
70,5	115	D12 / D30A - tourner à droite D30A	>		14:55	14:48	13:40
70,4	115,1	D30A / D30 - tout droit D30			14:55	14:48	13:40
69,3	116,2	800M À 4,5%	-	MG	14:57	14:49	13:42
66,7	118,8	D30 / D87 - tourner à gauche D87	<		15:00	14:53	13:45
65,6	119,9	MIGNÉ-AUXANCES	-		15:02	14:54	13:47
64,4	121,1	MIGNÉ-AUXANCES	-		15:03	14:56	13:48
63,7	121,8	CDP : tourner à gauche D757	<		15:04	14:57	13:49
61	124,5	AVANTON	-		15:08	15:01	13:53
60,5	125	D757 tourner à droite	>		15:09	15:01	13:54
60	125,5	Rond point : D18 tout droit D18	O		15:10	15:02	13:55
58,5	127	LA BARDONNIERE (AVANTON)	-		15:12	15:04	13:57
57,9	127,6	MARTIGNY (AVANTON)	-		15:13	15:05	13:58
57,8	127,7	STOP : D18 tourner à gauche D18	<		15:13	15:05	13:58
57,7	127,8	MARTIGNY (CHASSENEUIL DU POITOU)	-		15:13	15:05	13:58
55,8	129,7	CHASSENEUIL DU POITOU	-		15:15	15:07	14:00
55,6	129,9	Rond point : D18 tout droit D18	O		15:16	15:08	14:01
54,9	130,6	Rond point : tourner à gauche	< O		15:17	15:09	14:02
53,2	132,3	CDP : tourner à droite D20C	>		15:19	15:11	14:04
51,4	134,1	700M À 6,5%	-	MG	15:22	15:13	14:07
51,1	134,4	STOP : D20C / D4 - tourner à droite D4	>		15:22	15:14	14:07
48,9	136,6	FONTAINE (CHASSENEUIL DU POITOU)	-		15:25	15:17	14:10
47,4	138,1	BONNILLET (CHASSENEUIL DU POITOU)	-		15:27	15:19	14:12
46,6	138,9	ENTRÉE DU CIRCUIT FINAL			15:28	15:20	14:13
45,2	140,3	BUXEROLLES	-		15:30	15:22	14:15
43	142,5	POITIERS	-		15:33	15:25	14:18
41,7	143,8	Feux tricolores : D4 / D162 tourner à gauche	<		15:35	15:26	14:20
40,8	144,7	1ER PASSAGE LIGNE D'ARRIVÉE	-	SI	15:36	15:27	14:21
		BUXEROLLES	-				
31,7	153,8	BUXEROLLES	-		15:49	15:40	14:34
29,4	156,1	POITIERS	-		15:52	15:43	14:37
27,2	158,3	2EME PASSAGE LIGNE D'ARRIVÉE	-		15:55	15:46	14:40
		Circuit					
13,6	171,9	3EME PASSAGE LIGNE D'ARRIVÉE	-		16:14	16:04	
		Circuit					
0	185,5	ARRIVÉE			16:33	16:22	

4

Saint Symphorien (79) > Poitiers (86)

vendredi 28 août 2026 - 185,5 km



4

Saint Symphorien (79) > Poitiers (86)

vendredi 28 août 2026 - 185,5 km

HORAIRE SITE D'ARRIVEE - avenue de L'Europe

- 14h20 - 1er passage de la caravane publicitaire
- 14h40 - Arrivée de la caravane publicitaire
- 15h25 - 1er passage des coureurs
- 15h45 - 2ème passage des coureurs
- 16h05 - 3ème passage des coureurs
- 16h25 - Arrivée de la course
- 16h30 - Cérémonie Protocolaire finale
- 18h00 - Réception officielle au Complexe Sportif de la Pépinière
- 19h30 - Fermeture de la permanence

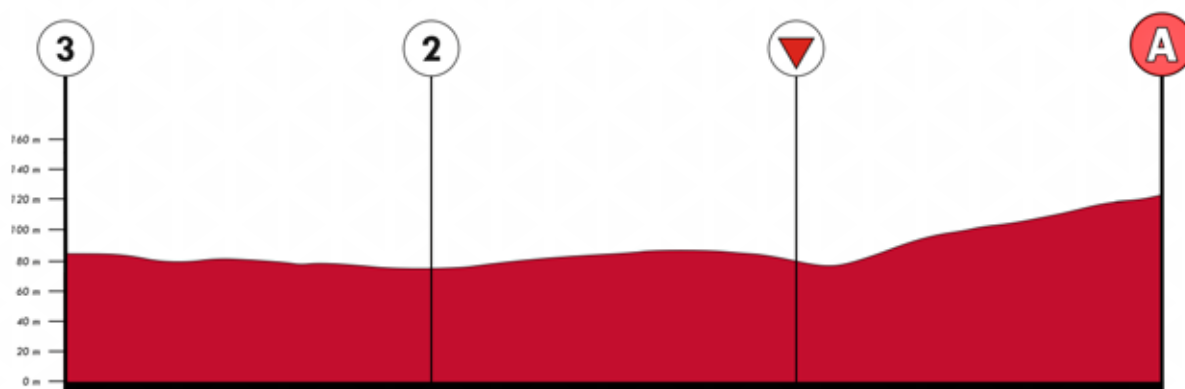
Permanence

Complexe sportif de la Pépinière

86180 Buxerolles

Contrôle médical

Camion médical, ligne d'arrivée



Règlement 2026

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'épreuve 40ème TPC en Nouvelle-Aquitaine est organisée par Poitou-Charentes Animation sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale. Elle se dispute du mardi 25 au vendredi 28 août 2026.

Le siège de Poitou-Charentes Animation

3, rue de l'Ancienne Poste
86360 CHASSENEUIL DU POITOU
Tél. + 33 5 49 37 37 77

poitoucharentesanimation@orange.fr

La Présidence de Poitou-Charentes Animation et la responsabilité générale de l'organisation est assurée par :

Yann MORITZ
Tél. + 33 6.48.10.53.38

La direction de course est assurée par :

Nicolas ROUGEON
Tél. + 33 6.82.32.55.53
rougeon.nicolas@orange.fr

Le responsable sécurité sur l'épreuve est :

Jean-Luc BOURDEAU
Tél. + 33 6.83.43.05.82
bourdeaujeanluc@orange.fr

La direction adjointe de course est assurée par Guillaume MOREAU. La régulation de l'épreuve est assurée par Olivier ROUSSEAU.

ARTICLE 2. TYPE D'ÉPREUVE

L'épreuve est réservée aux athlètes des catégories Hommes Elite. Elle est inscrite au calendrier UCI Europe Tour.

L'épreuve est classée 2.1.

Conformément au règlement UCI 2.10.008, le barème des points attribués pour le classement mondial UCI individuel et pour le classement UCI Europe Tour est le suivant :

Classement final : 125, 85, 70, 60, 50, 40, 35, 30, 25, 20, 15, 10, 5, 5, 3, 3, 3, 3, 3, 3, 3, 3 aux 25 premiers coureurs classés.

Étapes : 14, 5, 3 aux 3 premiers coureurs classés.

Port du maillot de leader (par étape) : 3

ARTICLE 3. PARTICIPATION

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement UCI, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes : UCI WorldTeam (maxi 50%), UCI Pro Teams, Équipes Continentales UCI, Équipes Professionnelles Cyclo-Cross UCI, Équipes nationales.

Conformément à l'article 2.2.003 du règlement UCI, le nombre de coureurs par équipe est de minimum 5 et de maximum 7 coureurs.

ARTICLE 4. PERMANENCE

Permanence

La permanence de départ concernant les équipes, se tient, le lundi 24 août 2026 à partir de 15 h :

Salle de la Tirelire, 5 rue Gambetta, 16.450 Saint Claud.

La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes se fait à la permanence de 15 h à 16 h 30 le lundi 24 août 2026.

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement UCI, en présence des Membres du Collège des Commissaires, est fixée le lundi 24 août à 17 h et aura lieu :

Salle des mariages, 12 rue Commandant Laplante, 16.450 Saint Claud.

(lieu des permanences par étape : voir détail par étape)

ARTICLE 5. ORDRE DE DÉPART POUR LE

CONTRE LA MONTRE

Pour l'étape 3 (Contre la Montre Individuel) du jeudi, entre Cherves (86) et Vouillé (86), les départs sont donnés de 1' en 1' puis de 2' en 2' dans l'ordre inverse du classement général établi à l'issue de l'étape 2. Le nombre de concurrents de la 1ère vague de 1' en 1' sera défini par la Direction de course avec validation du collègue des arbitres.

Toutefois le collège des arbitres peut modifier cet ordre afin d'éviter que deux coureurs d'une même équipe se suivent.

ARTICLE 6. RADIO-TOUR

Les informations courses sont émises sur la fréquence 157.5750 Mhz.

ARTICLE 7. ASSISTANCE TECHNIQUE EN COURSE

L'assistance technique en course est assurée comme suit.

ARTICLE 7.1 ASSISTANCE EN COURSE

Il sera admis 2 véhicules d'assistance par équipe circulant sur la base de l'article 2.6.033 du règlement UCI.

ARTICLE 7.2 ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE

Le service d'assistance technique neutre est assuré par l'Echappée.

Le service est assuré au moyen de trois voitures et une moto.

ARTICLE 8. RAVITAILLEMENT – COLLECTE DES DÉCHETS

ARTICLE 8.1 – RAVITAILLEMENT

Le ravitaillement pourra se faire selon les modalités prévues par l'article 2.3.025 du règlement UCI.

Chaque zone de ravitaillement devra être placée au minimum tous les 30 à 40 kilomètres. Quatre zones de ravitaillement seront donc matérialisées sur les étapes 1, 2 et 4. Ce dispositif ne s'appliquera pas sur l'étape CLM.

ARTICLE 8.2 – COLLECTE DES DÉCHETS

Cinq zones de collecte de déchets seront matérialisées sur les étapes 1 et 2, quatre zones seront matérialisées sur l'étape 4. On retrouvera à chaque fois une zone de propreté dans les derniers kilomètres. Ce dispositif ne s'appliquera pas sur l'étape CLM.

ARTICLE 9. BONIFICATIONS, REPORTS

Les modalités d'attribution des bonifications suivant l'article 2.6.019 à 2.6.021 sont fixées comme suit :

Elles concernent les sprints intermédiaires et l'arrivée. L'attribution de ces bonifications est la suivante sur les étapes 1, 2 et 4 :

1°) A chaque sprint intermédiaire il est attribué respectivement 3", 2" et 1" aux 3 premiers coureurs classés.

2°) A l'arrivée, il est attribué respectivement 10", 6" et 4" aux 3 premiers coureurs classés.

ARTICLE 10. DELAIS D'ARRIVÉE

En fonction des caractéristiques des étapes, les délais d'arrivée ont été fixés comme suit :

- Étapes en ligne : 15 % (Étapes 1, 2, et 4)

- Étape contre la montre : 25 % (Étape 3)

Toute situation d'exception peut être tranchée par le collège des commissaires après consultation de la direction de l'organisation.

Conformément à l'article 2.6.032 du règlement UCI, le Collège des Commissaires peut prolonger les délais d'arrivée après consultation de l'organisateur.

Conformément à l'article 2.6.027 du règlement UCI, la règle des 3 derniers kilomètres sera appliquée sur la totalité des étapes en ligne.

ARTICLE 11. CLASSEMENTS

Les classements suivants sont établis : 11.1 à 11.6

ARTICLE 11.1 – CLASSEMENT INDIVIDUEL AU TEMPS

Le classement général individuel au temps s'établit conformément au règlement UCI articles 2-6 – 013, 014 et 015.

Il est déterminé par l'addition des temps enregistrés dans chaque étape, compte tenu des éventuelles bonifications et pénalités en temps.

Aux arrivées des 1ère, 2ème et 4ème étapes, il est attribué respectivement 10", 6", 4" aux trois premiers de l'étape.

A chaque sprint intermédiaire disputé au cours des étapes en ligne, il est attribué respectivement 3", 2", 1" aux trois premiers de ces sprints.

En cas d'égalité de temps au classement général, les centièmes de secondes enregistrés lors de l'étape contre la montre individuelle sont réincorporés dans le temps total pour départager les coureurs ex aequo. En cas de nouvelle égalité de temps, il est fait appel à l'addition des places obtenues à chaque étape et, en dernier ressort, à la place obtenue dans la dernière étape.

Le leader du classement porte un maillot BLANC.

L'organisateur ne fournissant pas de combinaison de leader, le coureur occupant la 1ère place au classement général sera autorisé à porter celle de son équipe lors de l'étape contre la montre individuelle.

ARTICLE 11.2, CLASSEMENT PAR POINTS

Un classement par points est établi par l'addition des points obtenus dans chacune des 4 étapes, ainsi que dans les sprints intermédiaires.

Il est attribué dans chacun des 3 sprints intermédiaires disputés lors des étapes 1, 2 et 4 :

4 – 2 et 1 points aux 3 premiers classés.

A l'arrivée des étapes 1, 2 et 4 :

25 – 20 – 16 – 14 – 12 – 10 – 9 – 8 – 7 – 6 – 5 – 4 – 3 – 2 – 1 points aux 15 premiers coureurs classés.

A l'arrivée de l'étape 3 (contre la montre individuel) :

10 – 9 – 8 – 7 – 6 – 5 – 4 – 3 – 2 – 1 points aux 10 premiers coureurs classés..

Le leader du classement porte un maillot VERT.

ARTICLE 11.3, CLASSEMENT DU MEILLEUR GRIMPEUR

Un Classement du Meilleur Grimpeur est disputé sur l'ensemble des côtes retenues pour ce classement.

Il est attribué, les points suivants : 4, 2, 1 points aux 3 premiers coureurs classés au sommet.

Un classement général est établi par l'addition des points obtenus sur l'ensemble des côtes comptant pour le Classement du Meilleur grimpeur.

En cas d'ex æquo au classement général individuel du meilleur grimpeur, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

1. Nombre de premières places au sommet des côtes comptant pour ce classement

2. Classement général individuel au temps

Le leader du classement porte un maillot BLANC et ROUGE.

ARTICLE 11.4 CLASSEMENT DU MEILLEUR JEUNE

L'âge retenu pour ce classement sera déterminé en fonction des participants et sera annoncé lors de la réunion des directeurs sportifs.

Le leader du classement porte un maillot BEIGE KRAFT.

ARTICLE 11.5 – CLASSEMENT PAR ÉQUIPES

Conformément à l'article 2.6.016 du règlement UCI, le

classement par équipes du jour s'établit par l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe. En cas d'égalité, les équipes sont départagées par l'addition des places obtenues par leurs trois premiers coureurs de l'étape. En cas de nouvelle égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur au classement de l'étape.

Le classement général par équipes s'établit par l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe dans toutes les étapes courues. En cas d'ex æquo, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

1. Nombre de premières places dans le classement par équipes du jour
2. Nombre de deuxième places dans le classement par équipes du jour
- Etc.

S'il y a toujours égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur au classement général individuel.

Toute équipe réduite à moins de trois coureurs est éliminée du classement général par équipes.

Les coureurs de l'équipe leader du classement par équipe porteront un dossard JAUNE.

ARTICLE 11.6 – SPRINT INTER-DÉPARTEMENTS

Le classement INTER DÉPARTEMENTS s'effectue par addition des points acquis lors des sprints intermédiaires (S.I.) disputés au cours des étapes en ligne.

A chaque sprint intermédiaire 4, 2 et 1 point sont respectivement attribués aux trois premiers du sprint.

Le classement général des sprints intermédiaires s'établit en cumulant les points acquis au cours des sprints intermédiaires disputés lors des étapes en ligne.

En cas d'ex æquo au classement général des sprints intermédiaires, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

1. Nombre de premières places dans les sprints intermédiaires.
2. Nombre de deuxième places dans les sprints intermédiaires.
3. Nombre de troisième places dans les sprints intermédiaires.
4. Classement général individuel au temps

Les sprints intermédiaires influencent :

a. Le classement individuel au temps, en attribuant les bonifications suivantes : 3", 2", 1" respectivement aux trois premiers de chacun des ces sprints.

b. Le classement individuel par points, en attribuant les points suivants : 4, 2 et 1 point respectivement aux trois premiers de chacun de ces sprints.

Le leader du classement reçoit un maillot JAUNE lors du protocole mais qui ne sera pas porté en course.

ARTICLE 11.7 – IMAGE DU TOUR

Lors de chaque étape en ligne, les journalistes de France TV- NoA désigneront le coureur ayant retenu leur attention.

ARTICLE 11.8 – LE 1^{ER} NEO PRO DU JOUR

Lors de chaque étape en ligne, le 1^{er} Néo-Professionnel ou stagiaire du jour sera honoré.

ARTICLE 11.9 – COMBATIF

Lors des étapes 1, 2 et 4, la direction de l'organisation désignera le coureur le plus combatif du jour.

ARTICLE 12. PRIX

Les prix suivants sont attribués :

Le 40^{ème} TPC en Nouvelle Aquitaine est doté des prix.
(voir tableau des prix en page 44).

Le total général des prix distribués à l'occasion de l'épreuve est de 50 260 €.

IMPORTANT : La présence de l'ensemble des coureurs récompensés est obligatoire au protocole à l'arrivée de chaque étape, ainsi que le port du maillot de leader du classement concerné en course, y compris pour le contre la montre.

Pour bénéficier des prix des classements généraux finaux, tout concurrent doit avoir accompli la totalité du parcours de l'épreuve dans les délais réglementaires.

ARTICLE 13. ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve.

En outre, la législation antidopage française s'applique conformément aux dispositions de loi de la France.

Le contrôle antidopage a lieu pour chacune des étapes dans le véhicule aménagé à proximité immédiate de la ligne d'arrivée.

ARTICLE 14. PROTOCOLE

Conformément à l'article 1.2.112 du règlement UCI, les coureurs suivants doivent se présenter quotidiennement au protocole :

- Le vainqueur de l'étape
- Le leader du Classement Général Individuel au temps
- Les leaders des classements annexes suivants :
- Classement par point
- Classement du meilleur grimpeur
- Classement du meilleur jeune
- Classement Inter-départements
- L'image du Tour
- le 1^{er} néo-pro du jour
- Combatif

Ils se présenteront dans un délai de maximum de 10 minutes après leur arrivée.

A la suite du protocole, les coureurs sollicités devront obligatoirement se présenter au point presse, pour les interviews, à proximité immédiate de la ligne d'arrivée.

En outre, à l'arrivée finale de l'épreuve, les coureurs suivants doivent également se présenter au protocole final :

- Le vainqueur de l'étape
- Les 3 premiers du Classement Général Individuel au temps
- Les vainqueurs des classements annexes suivants :
- Classement par point
- Classement du meilleur grimpeur
- Classement du meilleur jeune
- Classement par équipe
- Classement Inter-départements
- L'image du Tour
- le 1^{er} néo-pro du jour
- Combatif

Tout lauréat qui refuse de se prêter, en tenue de coureur, aux cérémonies protocolaires d'arrivée et de départ, sera pénalisé (sauf cas de force majeure par les officiels).

ARTICLE 15. DEVELOPPEMENT DURABLE

L'organisation rappelle à l'ensemble des participants (coureurs, directeurs sportifs, accompagnateurs)

l'engagement pris dans le cadre de l'éco-responsabilité. Il en va de la responsabilité de chacun dans ses attitudes avant, pendant et après l'épreuve, afin de veiller à ne pas jeter des papiers, emballages ou tout autre déchet en dehors des emplacements prévus à cet effet.

L'organisation a prévu des sites de vidange pour les bus des équipes. Ces dernières auront obligation de s'y soumettre aux jours et horaires prévus par le responsable environnement de Poitou-Charentes Animation.

ARTICLE 16. PÉNALITÉS

Le barème de pénalités de l'UCI est le seul applicable.



Grille de prix 2026

ÉTAPES

Étapes 1, 2, 3 et 4 7 710 € 20 prix 3 060 € au premier

CLASSEMENTS GÉNÉRAUX

G^{al} individuel 15 420 € 20 prix 6 120 € au premier

G^{al} aux points 1 000 € 3 prix 500 € au premier

Cl^t par équipe 1 000 € 2 prix 600 € au premier

G^{al} Meilleur Grimpeur 1 000 € 3 prix 500 € au premier

G^{al} Meilleur Jeune 1 000 € 3 prix 500 € au premier

IMPORTANT

La présence de l'ensemble des coureurs récompensés est obligatoire au protocole à l'arrivée de chaque étape.



Hôpitaux

> ETAPE 1

Urgences SAMU (15)

RUFFEC.....	05.45.29.50.00
CONFOLENS.....	05.45.84.40.00
NIORT.....	05.49.78.30.17
LA ROCHELLE.....	05.46.45.50.50
SAINT JEAN D'ANGELY.....	05.46.59.50.50

> ETAPE 2

Urgences SAMU (15)

LA ROCHELLE.....	05.46.45.50.50
ROCHEFORT.....	05.46.88.50.10
SAINT JEAN D'ANGELY.....	05.46.59.50.50
NIORT.....	05.49.78.30.17

> ETAPE 3

Urgences SAMU (15)

POITIERS.....	05.49.44.44.44
CHATELLERAULT.....	05.49.02.90.90

> ETAPE 4

Urgences SAMU (15)

NIORT.....	05.49.78.30.17
POITIERS.....	05.49.44.44.44



**POITOU-CHARENTES
ANIMATION**

**3 Rue de l'Ancienne Poste
86360 Chasseneuil-du-poitou
Tel : +33 (0)5 49 37 33 77
poitoucharentesanimation@orange.fr**



 **www.letepc.fr**

 **@tpc_nouvelleaquitaine**

 **@TPC en Nouvelle-Aquitaine**

 **@Poitou-Charentes Animation**

Hébergements des équipes

LUNDI 24 AOÛT		MARDI 25 AOÛT
AZERION VILLA VALKENBURG 	IBIS BUDGET CHATEAUBERNARD 84 avenue d'Angoulême - 16100 Châteaubernard 09 78 36 20 40	AGAPE HOTEL 56 rue Pierre Mendès France - 79000 Bessines 05 49 09 15 15
CIC PRO CYCLING ACADEMY 	L'OLIVERAIE 6 - 8 Place de la Gare - 16100 Cognac 05 45 82 04 15	AKENA 6 rue du Puy de la Ville - 79180 Chauray 05 86 98 00 00
COFIDIS 	KYRIAD 184 rue Platanes - 16430 Champniers 05 45 68 03 22	BRIT HOTEL PERIGNY 2 rond point de la République - 17180 Périgny 05 46 44 00 18
DECATHLON CMA CGM 	IBIS STYLES CHAMPNIERS 122 rue Meneaux - 16430 Champniers 05 45 68 53 22	LA BELLE POULE 102 avenue du 11 novembre 1918 - 17300 Rochefort 05 46 83 99 77
ELITE FONDATIONS CYCLING TEAM 	IBIS NORD CHAMPNIERS 46 rue des Meneaux - 16430 Champniers 05 45 69 16 16	INN HOTEL LA ROCHELLE 2 rue Yvonne Salomon - 17000 La Rochelle 05 46 34 07 29
EUSKALTEL EUSKADI 	HOTEL GREET 114 route de Royan - 16710 SAINT YRIEIX 05 45 69 78 95	I'AIR MARIN 2 rue du Maquis de Bir Hakeim - 17340 Yves 05 46 56 18 15
GROUPAMA-FDJ 	IBIS STYLES CHAMPNIERS 122 rue Meneaux - 16430 Champniers 05 45 68 53 22	SURE HOTEL by Best Western 2 avenue du Pont Neuf - 17430 Tonnavy Charente 05 46 83 88 88
LUCKY SPORT CYCLING TEAM 	HOTEL GREET 114 route de Royan - 16710 SAINT YRIEIX 05 45 69 78 95	I'AIR MARIN 2 rue du Maquis de Bir Hakeim - 17340 Yves 05 46 56 18 15
MODERN ADVENTURE PRO CYCLING 	IBIS STYLES CHATEAUBERNARD 84 avenue d'Angoulême - 16100 Châteaubernard 05 45 35 42 00	HOTEL INN ROCHEFORT zone du Brillouet, 17300 Rochefort 05 46 87 65 65
NICE METROPOLE COTE D'AZUR 	LE BON REPOS 79 avenue Felixe Gaillard - 16300 Barbezieux 05 45 78 01 92	AGAPE HOTEL 56 rue Pierre Mendès France - 79000 Bessines 05 49 09 15 15
SAINT MICHEL - PREFERENCE HOME - AUBER 93 	L'OLIVERAIE 6 - 8 Place de la Gare - 16100 Cognac 05 45 82 04 15	HOTEL SOLANA 144 rue Copernic - 79180 Chauray 05 49 33 33 33
TEAM POLTI VISITMALTA 	KYRIAD 184 rue Platanes - 16430 Champniers 05 45 68 03 22	INN HOTEL LA ROCHELLE 2 rue Yvonne Salomon - 17000 La Rochelle 05 46 34 07 29
TOTALENERGIES 	IBIS NORD CHAMPNIERS 46 rue des Meneaux - 16430 Champniers 05 45 69 16 16	SURE HOTEL by Best Western 2 avenue du Pont Neuf - 17430 Tonnavy Charente 05 46 83 88 88
UNIBET ROSE ROCKETS 	IBIS STYLES CHATEAUBERNARD 84 avenue d'Angoulême - 16100 Châteaubernard 05 45 35 42 00	HOTEL INN ROCHEFORT zone du Brillouet, 17300 Rochefort 05 46 87 65 65
VAN RYSEL - ROUBAIX 	IBIS BUDGET CHATEAUBERNARD 84 avenue d'Angoulême - 16100 Châteaubernard 09 78 36 20 40	AKENA 6 rue du Puy de la Ville - 79180 Chauray 05 86 98 00 00

MERCREDI 26 AOÛT
JEUDI 27 AOÛT

AZERION VILLA VALKENBURG		HOTEL DU PARC Rue du Centre de Loisirs - 86130 Jaunay Marigny 05 49 49 37 37	HOTEL DU PARC Rue du Centre de Loisirs - 86130 Jaunay Marigny 05 49 49 37 37
CIC PRO CYCLING ACADEMY		HOTEL DU PARC Rue du Centre de Loisirs - 86130 Jaunay Marigny 05 49 49 37 37	HOTEL DU PARC Rue du Centre de Loisirs - 86130 Jaunay Marigny 05 49 49 37 37
COFIDIS		KYRIAD POITIERS JULES VERNE Avenue Jean Monet - 86360 Chasseneuil du Poitou 05 49 49 10 49	KYRIAD POITIERS JULES VERNE Avenue Jean Monet - 86360 Chasseneuil du Poitou 05 49 49 10 49
DECATHLON CMA CGM		CAMPANILE FUTUROSCOPE Bd René Descartes - 86360 Chasseneuil du Poitou 05 49 49 06 58	CAMPANILE FUTUROSCOPE Bd René Descartes - 86360 Chasseneuil du Poitou 05 49 49 06 58
ELITE FONDATIONS CYCLING TEAM		IBIS POITIERS SUD 175 avenue du 8 mai - 86000 Poitiers 05 49 53 13 13	IBIS POITIERS SUD 175 avenue du 8 mai - 86000 Poitiers 05 49 53 13 13
EUSKALTEL EUSKADI		CAMPANILE FUTUROSCOPE Bd René Descartes - 86360 Chasseneuil du Poitou 05 49 49 06 58	CAMPANILE FUTUROSCOPE Bd René Descartes - 86360 Chasseneuil du Poitou 05 49 49 06 58
GROUPAMA-FDJ		LE BOIS DE LA MARCHÉ 1 allée des Cerfs - 86240 Fontaine le Comte 05 49 53 10 10	LE BOIS DE LA MARCHÉ 1 allée des Cerfs - 86240 Fontaine le Comte 05 49 53 10 10
LUCKY SPORT CYCLING TEAM		HOTEL DU PARC Rue du Centre de Loisirs - 86130 Jaunay Marigny 05 49 49 37 37	HOTEL DU PARC Rue du Centre de Loisirs - 86130 Jaunay Marigny 05 49 49 37 37
MODERN ADVENTURE PRO CYCLING		HOTEL ALTEORA Av. du Futuroscope - 86360 Chasseneuil du Poitou 05 49 49 09 10	HOTEL ALTEORA Av. du Futuroscope - 86360 Chasseneuil du Poitou 05 49 49 09 10
NICE METROPOLE COTE D'AZUR		HOTEL DU PARC Rue du Centre de Loisirs - 86130 Jaunay Marigny 05 49 49 37 37	HOTEL DU PARC Rue du Centre de Loisirs - 86130 Jaunay Marigny 05 49 49 37 37
SAINT MICHEL - PREFERENCE HOME - AUBER 93		HOTEL DU PARC Rue du Centre de Loisirs - 86130 Jaunay Marigny 05 49 49 37 37	HOTEL DU PARC Rue du Centre de Loisirs - 86130 Jaunay Marigny 05 49 49 37 37
TEAM POLTI VISITMALTA		HOTEL INN 182 avenue du 8 mai 1945 - 86000 Poitiers 05 49 55 99 02	HOTEL INN 182 avenue du 8 mai 1945 - 86000 Poitiers 05 49 55 99 02
TOTALENERGIES		IBIS STYLES POITIERS NORD 215 avenue de Paris - 86000 Poitiers 05 49 01 74 74	IBIS STYLES POITIERS NORD 215 avenue de Paris - 86000 Poitiers 05 49 01 74 74
UNIBET ROSE ROCKETS		IBIS STYLES POITIERS NORD 215 avenue de Paris - 86000 Poitiers 05 49 01 74 74	IBIS STYLES POITIERS NORD 215 avenue de Paris - 86000 Poitiers 05 49 01 74 74
VAN RYSEL - ROUBAIX		HOTEL DU PARC Rue du Centre de Loisirs - 86130 Jaunay Marigny 05 49 49 37 37	HOTEL DU PARC Rue du Centre de Loisirs - 86130 Jaunay Marigny 05 49 49 37 37

Mot du Président de la Région



Le TPC en Nouvelle-Aquitaine est un rendez-vous incontournable du calendrier cycliste et un symbole du dynamisme sportif de notre région. Depuis quarante ans, il met en valeur la richesse de notre territoire et rassemble habitants, bénévoles et passionnés autour d'un même élan.

Épreuve reconnue du calendrier UCI Europe Tour, cette course par étapes accueille des équipes professionnelles de haut niveau, portant haut les valeurs du sport, et offre une vitrine exceptionnelle à notre patrimoine régional. Au fil des étapes, elle contribue à renforcer l'image d'une région ouverte, sportive et engagée.

Je tiens à remercier chaleureusement l'équipe d'organisation et les nombreux bénévoles qui contribuent à la réussite de cet événement. Puissent ces journées de course être un moment de fête, de partage et de cohésion.

Pour celles et ceux venus de loin, bienvenue en Nouvelle-Aquitaine, terre de sport, de passion et d'accueil !

Alain ROUSSET

Président du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine



Avec LA RÉGION
LE SPORT
du loisir au haut niveau,
c'est
ENTIÈREMENT
vous !

Du loisir
au haut niveau,
dans la pratique
ou le spectacle,
LA RÉGION
est votre
partenaire
sportif !



- » La Région soutient le **SPORT SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE**
- » Elle aide les **ACTEURS SPORTIFS RÉGIONAUX** dans le développement de leurs disciplines
- » Elle accompagne les jeunes engagés dans une dynamique d'**ACCÈS AU HAUT NIVEAU**
- » Elle encourage les initiatives de **SPORT SANTÉ**
- » Elle favorise l'accueil d'**ÉVÉNEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX**
- » Elle soutient ses **CLUBS PHARES** et ses **CHAMPIONS**

nouvelle-aquitaine.fr
Investissons aujourd'hui, dessinons demain

CHARENTE

LE DÉPARTEMENT

Le Département de la Charente œuvre pour le développement des Mobilités douces du cyclotourisme en Charente

Depuis plusieurs années, la Charente est traversée par une EuroVélo, la **Scandibérique**, et deux Véloroutes, la **Flow Vélo** et la **Vélibérale**, dont le Département assure la gouvernance. Ce réseau de « grands itinéraires » est complété par des **tracés plus locaux** tels que le **Tour de Charente** (400 km) et une **trentaine de boucles cyclables de découverte**.



Plus d'informations sur sportsdenature.lacharente.fr
Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux

Conception graphique: Côté - Crédit photo: © Janelle Sharp

LE SPORT pour tous!

LOISIR & COMPÉTITION, ÉQUIPEMENTS DE QUALITÉ, ÉVÉNEMENTS SPORTIFS, ACCESSION AU HAUT-NIVEAU...

LE DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME, PARTENAIRE DE TOUS LES SPORTIFS !

charente-maritime.fr




CD 17 Juin 2025 | Maquette originale : bang-design.fr | Reproduction interdite

Voyagez EN TERRES ANIMALES



Nouveauté ÉTÉ 2026 JAGUAR

À 30 MIN DE NIORT

Odyssée Outre-mer

ZOODYSSÉE
800 ANIMAUX | FORÊT DE CHIZÉ (79)

LE PARC DE LA FAUNE SAUVAGE EUROPÉENNE

DEUX SEVRES LE DÉPARTEMENT 79

A chacun son élément !

sportsnature.lavienne86.fr

SPORTS NATURE en Vienne

air

terre

eau



Découvrez les sites labellisés Sports Nature dans la Vienne



Partenaires

COLLECTIVITES TERRITORIALES



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine

CHARENTE
LE DÉPARTEMENT

la Charente
Maritime
LE DÉPARTEMENT



LES PARTENAIRES PRIVES



Intermarché



technitoit.
Angoulême



CHAMPAGNE
Silbert
LÉSEURRE
RÉCOLTANT-MANIPULANT
À ARRENTIÈRES



Tourtel
Twist



COLLECTIVITES LOCALES



LES PARTENAIRES PRIVES



POITOU-CHARENTES ANIMATION

AMBASSADEUR DE L'ÉCO-RESPONSABILITÉ EN 2026

LA MOBILITE DOUCE ET ACTIVE

Qui mieux que le sport cycliste peut promouvoir la mobilité douce et active (marche, vélo, roller, etc ...) ? Ces dernières sont les seules qui, mues par l'énergie humaine, ne consomment pas la moindre goutte de carburant et donc n'ont aucun impact négatif sur le climat.

Le TPC en Nouvelle Aquitaine participe à la promotion de l'utilisation du vélo pour les courts déplacements du quotidien.

C'est un des objectifs de notre action Eco-Responsable.

Se remettre en selle, apprendre à réparer son vélo, tester de nouvelles mobilités douces et éco-responsables, découvrir toutes les disciplines liées au cyclisme sont les objectifs de nombreuses initiatives publiques et privées.

Le TPC en Nouvelle Aquitaine soutient toutes ces initiatives et encourage les villes qui s'y engagent. Avec tous ses partenaires, le TPC en Nouvelle Aquitaine fait au mieux chaque année pour que

... A vélo, la planète respire

Pour marquer encore mieux son engagement, Poitou-Charentes Animation a lancé en 2025 un jeu concours à l'attention des communes traversées par l'itinéraire : Le TPC en fête, à vélo la planète respire.



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine



RÈGLEMENT PARTICULIER

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'épreuve **40^{ème} TPC en Nouvelle-Aquitaine** est organisée par Poitou-Charentes Animation sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale. Elle se dispute du mardi 25 au vendredi 28 août 2026.

Poitou-Charentes Animation
3, rue de l'Ancienne Poste
86360 CHASSENEUIL DU POITOU
Tél. + 33 5 49 37 33 77
poitoucharentesanimation@orange.fr

La direction de l'épreuve est assurée par :

Yann **MORITZ** :
Tél. 06.4810.53.38
moritz.yann@hotmail.fr

La direction adjointe de l'épreuve est assurée par Nicolas ROUGEON. La régulation de l'épreuve est assurée par Olivier ROUSSEAU.

Le responsable sécurité est :
Jean-Luc BOURDEAU
Tél. + 33 6.83.43.05.82
bourdeaujeanluc@sfr.fr

ARTICLE 2. TYPE D'ÉPREUVE

L'épreuve est réservée aux athlètes des catégories Hommes Elite. Elle est inscrite au calendrier UCI Europe Tour.

L'épreuve est classée 2.1.
Conformément au règlement UCI 2.10.008, le barème des points attribués pour le classement mondial UCI individuel et pour le classement UCI Europe Tour est le suivant :

Classement final : 125 – 85 – 70 – 60 – 50 – 40 – 35 – 30 – 25 – 20 – 15 – 10 – 5 – 5 – 5 – 3 – 3 – 3 – 3 – 3 – 3 – 3 – 3 – 3 aux 25 premiers coureurs classés.

Étapes : 14 – 5 – 3 aux 3 premiers coureurs classés.

Port du maillot de leader (par étape) : 4

ARTICLE 3. PARTICIPATION

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement UCI, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes : UCI WorldTeam (maxi 50%), UCI Pro Teams, Equipes Continentales UCI, Equipes Professionnelles Cyclo-Cross UCI, Equipes nationales.

Conformément à l'article 2.2.003 du règlement UCI, le nombre de coureurs par équipe est de minimum 5 et de maximum 7 coureurs.

ARTICLE 4. PERMANENCE

La permanence de départ concernant les équipes, se tient, le lundi 24 août 2026 à partir de 15 h :

Salle de la Tirelire – 5 rue Gambetta – 16450 SAINT-CLAUD.

La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes se fait à la permanence de 15 h à 16 h 30 le lundi 24 août 2026.

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement UCI, en présence des Membres du Collège des Commissaires, est fixée le lundi 24 août à 17 h et aura lieu à :

Mairie (salle des mariages) – 12 rue Commandant Laplante – 16450 SAINT-CLAUD

Les permanences d'arrivées se tiendront :

Mardi 25 août : DOMPIERRE SUR MER (17) (de 15 h à 19 h)

Salle des fêtes - Rue de la Gare - 17139 Dompierre-sur-Mer

Mercredi 26 août : LEZAY (79) (de 15 h à 19 h)

Salle de la Petite Rivière – 10 rue Saint-Nicolas – 79120 LEZAY

Jeudi 27 août : VOUILLE (86) (de 14 h à 19 h 30)

Salle Polyvalente – 18 rue de Braunsbach - 86190 VOUILLE

Vendredi 28 août : POITIERS (86) (de 15 h à 19 h)

Complexe Sportif de la Pépinière – Avenue de la Fraternité – 86180 BUXEROLLES

ARTICLE 5. ORDRE DES DEPARTS POUR LE CONTRE LA MONTRE

Pour l'étape 3 (Contre la Montre Individuel) du jeudi, entre Cherves (86) et Vouillé (86), les départs sont donnés de 1' en 1' puis de 2' en 2' dans l'ordre inverse du classement général établi à l'issue de l'étape 2. Le nombre de concurrents de la 1ère vague de 1' en 1' sera défini par la Direction de course avec validation du collègue des arbitres.

Toutefois le collège des arbitres peut modifier cet ordre afin d'éviter que deux coureurs d'une même équipe se suivent.

ARTICLE 6. RADIO-TOUR

Les informations courses sont émises sur la fréquence **157.5750 MHz**

ARTICLE 7. ASSISTANCE TECHNIQUE EN COURSE

L'assistance technique en course est assurée comme suit :

ARTICLE 7.1 – VEHICULES ASSISTANCE EQUIPES

Il sera admis 2 véhicules d'assistance par équipe circulant sur la base de l'article 2.3.017 du règlement UCI.

ARTICLE 7.2 – VEHICULES ASSISTANCE NEUTRE

Le service d'assistance technique neutre est assuré par *l'Echappée*.
Le service est assuré au moyen de trois voitures et une moto.

ARTICLE 8. RAVITAILLEMENT – COLLECTE DES DECHETS

ARTICLE 8.1 – RAVITAILLEMENT

L'organisation n'a pas prévu de zones de ravitaillement signalées sur les différentes étapes.

- Le ravitaillement pourra se faire selon les modalités suivantes :
 - Ravitaillement des coureurs depuis les voitures des équipes tel que prévu par l'article 2.3.025 bis ;
 - Ravitaillement libre des coureurs selon les dispositions de l'article 2.3.026 en permettant le ravitaillement par bidon mais également par musette ;
 - Dans tous les cas, les dispositions prévues à l'article 2.3.027 s'appliquent (interdiction de ravitailler dans les 30 premiers et 20 derniers kilomètres, interdiction de ravitailler dans les descentes, à l'approche d'un sprint, etc.).

ARTICLE 8.2 – COLLECTE DES DECHETS

Cinq zones de collecte de déchets seront matérialisées sur les étapes 1 et 2. Quatre zones de collecte de déchets seront matérialisées sur l'étape 4. On retrouvera à chaque fois une zone de propreté dans les derniers kilomètres. Ce dispositif ne s'appliquera pas sur l'étape CLM.

ARTICLE 9. BONIFICATIONS - REPORTS

Les modalités d'attribution des bonifications suivant l'article 2.6.019 à 2.6.021 sont fixées comme suit :

Elles concernent les sprints intermédiaires et l'arrivée. L'attribution de ces bonifications est la suivante sur les étapes 1, 2 et 4 :

1°) A chaque sprint intermédiaire il est attribué respectivement 3", 2" et 1" aux 3 premiers coureurs classés.

2°) A l'arrivée, il est attribué respectivement 10", 6" et 4" aux 3 premiers coureurs classés.

ARTICLE 10. DELAIS D'ARRIVEE

En fonction des caractéristiques des étapes, les délais d'arrivée ont été fixés comme suit :

Etapes en ligne : 15 %	(Etapes 1, 2 et 4)
Etape contre la montre : 25 %	(Etape 3)

Toute situation d'exception peut être tranchée par le collège des arbitres après consultation de la direction de l'organisation.

Conformément à l'article 2.6.032 du règlement UCI, le Collège des arbitres peut prolonger les délais d'arrivée après consultation de l'organisateur.

Conformément à l'article 2.6.027 du règlement UCI, la règle des 3 derniers kilomètres sera appliquée sur la totalité des étapes 1, 2 et 4.

ARTICLE 11. CLASSEMENTS

Les classements suivants sont établis :

ARTICLE 11.1 – Classement individuel au temps

Le classement général individuel au temps s'établit conformément au règlement UCI articles 2-6 – 013, 014 et 015.

Il est déterminé par l'addition des temps enregistrés dans chaque étape, compte tenu des éventuelles bonifications et pénalités en temps.

Aux arrivées des 1^{ère}, 2^{ème} et 4^{ème} étapes, il est attribué respectivement 10", 6", 4" aux trois premiers de l'étape.

Il n'y a pas de bonification lors de la 3^{ème} étape (contre la montre individuel).

A chaque sprint intermédiaire disputé au cours des étapes en ligne, il est attribué respectivement 3", 2", 1" aux trois premiers de ces sprints.

En cas d'égalité de temps au classement général, les centièmes de secondes enregistrés lors de l'étape contre la montre individuelle sont réincorporés dans le temps total pour départager les coureurs ex aequo. En cas de nouvelle égalité de temps, il est fait appel à l'addition des places obtenues à chaque étape et, en dernier ressort, à la place obtenue dans la dernière étape.

Le leader du classement porte un maillot de couleur **BLANC**

L'organisateur ne fournissant pas de combinaison de leader, le coureur occupant la 1^{ère} place au classement général sera autorisé à porter celle de son équipe lors du contre la montre individuel.

ARTICLE 11.2 - Classement par Points

Un classement par points est établi par l'addition des points obtenus dans chacune des 4 étapes, ainsi que dans les sprints intermédiaires.

Il est attribué dans chacun des 3 sprints intermédiaires disputés lors des étapes 1,2 et 4 :

4 – 2 et 1 points aux 3 premiers classés.

A l'arrivée des étapes 1,2 et 4 :

25 – 20 – 16 – 14 – 12 – 10 – 9 – 8 – 7 – 6 – 5 – 4 – 3 – 2 – 1 points aux 15 premiers coureurs classés.

A l'arrivée de l'étape 3 (contre la montre individuel) :

10 – 9 – 8 – 7 – 6 – 5 – 4 – 3 – 2 – 1 points aux 10 premiers coureurs classés.

Le leader du classement porte un maillot de couleur **VERT**

Conformément à l'article 2.6.017 du règlement UCI, en cas d'ex æquo au classement général individuel aux points, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

1. Nombre de victoires d'étapes
2. Nombre de victoires dans les sprints intermédiaires
3. Classement général individuel au temps.

Pour bénéficier du prix du classement général final, tout concurrent doit avoir accompli la totalité du parcours de l'épreuve dans les délais réglementaires.

ARTICLE 11.3 - Classement du Meilleur grimpeur

Un Classement du Meilleur Grimpeur est disputé sur l'ensemble des côtes répertoriées pour ce classement.

Il est attribué sans distinction du niveau de difficulté, les points suivants : 4 – 2 – 1 points aux 3 premiers coureurs classés au sommet.

Un classement général est établi par l'addition des points obtenus sur l'ensemble des côtes comptant pour le Classement du Meilleur grimpeur.

En cas d'ex æquo au classement général individuel du meilleur grimpeur, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

- 1- Nombre de premières places au sommet des côtes comptant pour ce classement
- 2- Classement général individuel au temps

Le leader du classement porte un maillot de couleur **BLANC ET ROUGE**

ARTICLE 11.4 Classement des Jeunes

L'âge retenu pour ce classement sera déterminé en fonction des participants et sera annoncé lors de la réunion des directeurs sportifs.

Le leader du classement porte un maillot de couleur **BEIGE**.

ARTICLE 11.5 - Classement par Equipes

Conformément à l'article 2.6.016 du règlement UCI, le classement par équipes du jour s'établit par l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe. En cas d'égalité, les équipes sont départagées par l'addition des places obtenues par leurs trois premiers coureurs de l'étape. En cas de nouvelle égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur au classement de l'étape.

Le classement général par équipes s'établit par l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe dans toutes les étapes courues. En cas d'ex æquo, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

- 1- Nombre de premières places dans le classement par équipes du jour
- 2- Nombre de deuxièmes places dans le classement par équipes du jour Etc.

S'il y a toujours égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur au classement général individuel.

Toute équipe réduite à moins de trois coureurs est éliminée du classement général par équipes.

Les coureurs de l'équipe leader du classement par équipe porteront un dossard **JAUNE**.

ARTICLE 11.6 – Sprint Inter Départements

Le classement INTER-DEPARTEMENTS s'effectue par addition des points acquis lors des sprints intermédiaires (S.I.) disputés au cours des étapes 1,2 et 4.

A chaque sprint intermédiaire 4, 2 et 1 points sont respectivement attribués aux trois premiers du sprint.

Le classement général des sprints intermédiaires s'établit en cumulant les points acquis au cours des sprints intermédiaires disputés lors des étapes en ligne.

En cas d'ex aequo au classement général des sprints intermédiaires, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

- 1- Nombre de premières places dans les sprints intermédiaires.
- 2- Nombre de deuxièmes places dans les sprints intermédiaires.
- 3- Nombre de troisièmes places dans les sprints intermédiaires.
- 4- Classement général individuel au temps

Les sprints intermédiaires influencent :

- a- Le classement individuel au temps, en attribuant les bonifications suivantes : 3", 2", 1" respectivement aux trois premiers de chacun des ces sprints.
- b- Le classement individuel par points, en attribuant les points suivants : 4, 2 et 1 point respectivement aux trois premiers de chacun de ces sprints.

Le leader du classement reçoit un maillot de couleur **JAUNE qui ne sera pas porté en course**.

ARTICLE 11.7 – Image du Tour

Lors des étapes 1,2 et 4,, les journalistes de France TV - NoA désigneront le coureur ayant retenu leur attention.

ARTICLE 11.8 – Le 1^{er} Néo Pro du jour

Lors des étapes 1,2 et 4, le 1^{er} Néo-Professionnel ou stagiaire du jour sera honoré.

ARTICLE 11.9 – Combatif

Lors des étapes 1,2 et 4, la direction de l'organisation désignera le coureur le plus combatif du jour.

ARTICLE 12. PRIX

Le **40^{ème} TPC en Nouvelle-Aquitaine** est doté des prix comme suit :

<u>ETAPES</u>			
1^{ère} étape	7 710 €	20 prix	3 060 € au premier
2^{ème} étape	7 710 €	20 prix	3 060 € au premier

3^{ème} étape (CLM individuel)	7 710 €	20 prix	3 060 €	au premier
4^{ème} étape	7 710 €	20 prix	3 060 €	au premier

Sous total des étapes : 30 840 €

CLASSEMENTS GENERAUX

Général individuel	15 420 €	20 prix	6 120 €	au premier
Général aux points	1 000 €	3 prix	500 €	au premier
Classement par équipe	1 000 €	2 prix	600 €	au premier
Général Grimpeur	1 000 €	3 prix	500 €	au premier
Général Meilleur Jeune	1 000 €	3 prix	500 €	au premier

Sous total des classements généraux 19 420 €

TOTAL DES PRIX : 50 260 €

Pour bénéficier des prix des classements généraux finaux, tout concurrent doit avoir accompli la totalité du parcours de l'épreuve dans les délais réglementaires.

ARTICLE 13. ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve.

En outre, la législation antidopage française s'applique conformément aux dispositions de loi de la France.

Le contrôle antidopage a lieu pour chacune des étapes dans le véhicule aménagé à proximité immédiate de la ligne d'arrivée.

ARTICLE 14. PROTOCOLE

Conformément à l'article 1.2.112 du règlement UCI, les coureurs suivants doivent se présenter quotidiennement au protocole :

- Le vainqueur de l'étape
- Le leader du Classement Général Individuel au temps
- Les leaders des classements annexes suivants :
 - Classement par point
 - Classement du meilleur grimpeur
 - Classement du meilleur jeune
 - Classement Inter-départements
 - L'image du Tour
 - Le 1^{er} néo-pro du jour
 - Combatif

Ils se présenteront dans un délai de maximum de 10 minutes après leur arrivée.

A la suite du protocole, les coureurs sollicités devront obligatoirement se présenter au point presse, pour les interviews, à proximité immédiate de la ligne d'arrivée.

En outre, à l'arrivée finale de l'épreuve, les coureurs suivants doivent également se présenter au protocole final :

- Le vainqueur de l'étape
- Les 3 premiers du Classement Général Individuel au temps
- Les vainqueurs des classements annexes suivants :
 - Classement par point
 - Classement du meilleur grimpeur
 - Classement du meilleur jeune
 - Classement par équipe
 - Classement Inter-départements
 - L'image du Tour
 - Le 1^{er} néo-pro du jour
 - Combatif

Tout lauréat qui refuse de se prêter, en tenue de coureur, aux cérémonies protocolaires d'arrivée et de départ, sera pénalisé (sauf cas de force majeure reconnu par les officiels).

ARTICLE 15. DEVELOPPEMENT DURABLE

L'organisation rappelle à l'ensemble des participants (coureurs, directeurs sportifs, accompagnateurs) l'engagement pris dans le cadre de l'éco-responsabilité. Il en va de la responsabilité de chacun dans ses attitudes avant, pendant et après l'épreuve, afin de veiller à ne pas jeter des papiers, emballages ou tout autre détritux en dehors des emplacements prévus à cet effet.

L'organisation a prévu des sites de vidange pour les bus des équipes. Ces dernières auront obligation de s'y soumettre aux jours et horaires prévus par le responsable environnement de Poitou-Charentes Animation.

ARTICLE 16. PENALITES

Le barème de pénalités de l'UCI est le seul applicable.